BAnQ

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Rapport annuel de gestion 2015-2016

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

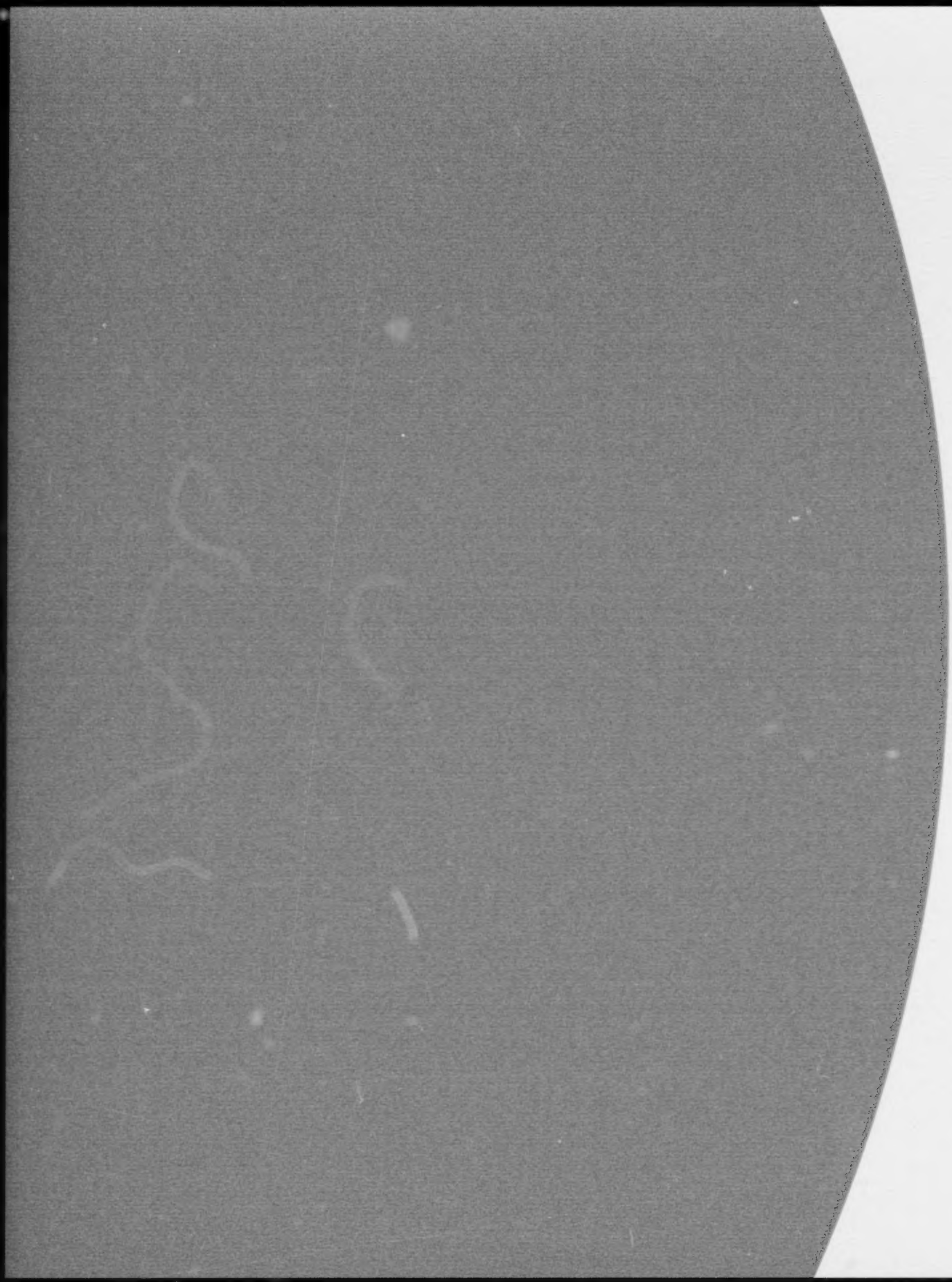

Rapport annuel de gestion 2015-2016

Québec

Vous trouverez à **banq.qc.ca** une version électronique de ce rapport annuel de gestion.

Bibliothèque et Archives nationales Québec

Montréal, le 31 juillet 2016

Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Culture et des Communications
225, rue Grande-Allée Est, 1er étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets le rapport annuel de gestion de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2015-2016.

Ce document comprend les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016. Ce rapport annuel a été produit conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente-directrice générale,

Christiane Barbe

Table des matières

6 Message de la présidente-directrice générale
9 Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents
10 BAnQ en bref
10 Notre mission
10 Nos valeurs
10 Notre vision
10 Nos publics
11 Le Bureau de direction au 31 mars 2016
12 La Fondation de BAnQ
13 L'association Les Amis de BAnQ
14 Faits saillants
21 Résultats liés au Plan stratégique 2013-2016
22 Enjeu 1 : La démocratisation de l'accès à la culture et au savoir
23 Enjeu 2 : L'adaptation à l'ère numérique
25 Enjeu 3 : L'engagement citoyen
27 Enjeu 4 : Le partage des expertises
29 Enjeu 5 : La consolidation des fondements institutionnels
31 Exigences législatives et gouvernementales
31 Déclaration de services aux citoyens
31 Utilisation des ressources
32 Bonis au rendement
32 Mesures de réduction des dépenses
32 Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services
33 Allégement réglementaire et administratif
33 Mesures prises pour se conformer aux recommandations du Vérificateur général pour l'exercice 2014-2015
33 Codes d'éthique
34 Politique de financement des services publics
35 Développement durable
41 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
41 Gouvernance de BAnQ
47 Comités institutionnels
48 Accès à l'information et protection des renseignements personnels
50 Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web
51 BAnQ en chiffres
57 États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016

Annexes

81 1. Déclaration de services aux citoyens
83 2. Codes d'éthique

Table des tableaux et graphiques

23 A : Répartition des documents patrimoniaux numérisés en ligne par catégories documentaires au 31 mars 2016
23 B : Répartition des documents patrimoniaux nés numériques en ligne par catégories documentaires au 31 mars 2016
25 C : Visites virtuelles sur le portail de BAnQ de 2010-2011 à 2015-2016
27 D : Emprunts de documents adaptés par catégories documentaires en 2014-2015 et en 2015-2016
27 E : Répartition des emprunts de documents adaptés par catégories documentaires pour l'exercice 2015-2016
31 F : Commentaires et plaintes des usagers
31 G : Objets des plaintes pour l'exercice 2015-2016
31 H : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'exercice 2015-2016
31 I : Nombre de projets en ressources informationnelles pour l'exercice 2015-2016
31 J : Liste et état d'avancement des projets en ressources informationnelles au 31 mars 2016
32 K : Effectif en poste au 31 mars (en nombre d'employés)
32 L : Effectif utilisé au 31 mars (en équivalent temps complet)
32 M : Taux de roulement du personnel permanent
32 N : Évolution des dépenses de formation
32 O : Bonis au rendement accordés en 2015-2016 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2014 au 31 mars 2015
32 P : Contrats de services comportant une dépense de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016
33 Q : Répartition de l'effectif pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016
34 R : Politique de financement des services publics au 31 mars 2016
50 S : Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web pour l'exercice financier 2015-2016

BAnQ en chiffres

52 1. Usagers inscrits
52 2. Utilisation des ressources documentaires
52 3. Demandes de référence
53 4. Expositions et activités culturelles
53 5. Acquisitions
54 6. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales pour l'exercice 2015-2016 (nombre de documents)
54 7. Traitement documentaire et archivistique pour l'exercice 2015-2016
54 8. État des collections au 31 mars
55 9. Numérisation des collections patrimoniales et archivistiques
55 10. Programme de catalogage avant publication (CIP)
55 11. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
55 12. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
55 13. Approbation de calendriers de conservation

Innovation et leadership au cœur de nos actions

L'année qui s'achève porte en elle les prémices de la planification stratégique 2016-2018, une planification qui a guidé, à bien des égards, nos actions et nos décisions en tant qu'institution documentaire québécoise de référence. L'amorce des travaux de planification faisait suite tout naturellement à l'adoption de la Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, en juin. Instrument tangible pour moderniser nos façons de faire, cette loi nous invite à nous rapprocher toujours plus des citoyens en adoptant les meilleures pratiques en matière de gouvernance dans un esprit de transparence et de rigueur. Nous serons donc heureux de dévoiler notre nouveau plan stratégique l'an prochain, un plan dûment mûri.

Tôt dans le processus de planification, nous avons mis en lumière, de concert avec les employés, les valeurs institutionnelles que nous privilégierons. Je retiens deux valeurs, l'innovation et l'excellence, qui teintent déjà toutes nos actions. Nous entendons par « innovation » que BAnQ soit un carrefour dynamique d'échanges et de rencontres favorisant l'émulation et l'émergence d'idées novatrices. En proposant des initiatives et des manières de travailler inspirantes et en reconnaissant le caractère évolutif du processus créatif, nous devenons une institution qui invite à « penser autrement ». L'innovation est déjà un moteur important de nos activités de médiation avec les usagers. Comme je l'indiquais en janvier dernier, lors de la grande rencontre sur la culture organisée par la Fondation du Grand Montréal, la collaboration avec les citoyens est devenue un facteur essentiel au succès de nos activités. La consultation des usagers et l'interaction avec ceux-ci font maintenant partie de notre *modus operandi*.

Quant à la deuxième valeur, l'excellence, nous cherchons à améliorer en continu la qualité de nos services afin de jouer un rôle de premier plan dans le domaine culturel au Québec et d'être un leader dans nos domaines d'expertise.

Avec les membres de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, mise en place en 2002 à l'initiative du ministère de la Culture et des Communications, nous avons rédigé une Déclaration des bibliothèques québécoises, un texte inspirant que nous voulons faire connaître aux citoyens et aux décideurs au cours de la prochaine année. Cette Déclaration se veut un plaidoyer en faveur des bibliothèques et elle permettra à chacun de mieux s'approprier ces lieux de culture et de savoir. Présenté publiquement au Congrès des milieux documentaires, en novembre, puis à la Journée professionnelle de BAnQ, en mars, ce texte porteur a reçu l'assentiment de plusieurs organisations et sera davantage publicisé cette année.

Dans le domaine de l'archivistique, BAnQ a mis sur pied, à l'automne 2015, la Table de discussion du milieu archivistique québécois. Cette dernière a pour mission de contribuer au développement et à la pérennité de l'archivistique québécoise et d'assurer la mise en place des meilleures pratiques visant une saine gestion des documents. Des projets communs sont déjà à l'étude après seulement deux réunions.

Dans l'optique d'améliorer en continu la qualité de nos services et de revoir nos façons de faire, nous avons poursuivi la démarche d'optimisation et de mobilisation lancée l'an dernier. Après avoir formé un groupe d'employés à l'approche Lean Six Sigma, nous avons commencé la révision de nos processus. Des recommandations ont été formulées et des plans d'action rédigés au terme de fructueuses rencontres.

Le souci de bien servir la population québécoise a toujours été au cœur des missions de BAnQ et il le demeurera. La deuxième phase de travaux de rafraîchissement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque, qui s'est terminée à l'hiver, en témoigne. Après 10 ans et plusieurs millions de visiteurs, il était devenu nécessaire de rafraîchir nos installations. Nous entamons maintenant la troisième phase du rafraîchissement, afin de compléter les travaux en gardant à l'esprit le concept de « troisième lieu » qui nous a guidés tout au long du processus. Bientôt, les usagers pourront développer leurs compétences en lien avec les nouvelles technologies et profiter de la richesse des ressources de BAnQ en utilisant notamment les écrans à manivelle ainsi que la vitrine interactive. Déjà, en 2014, avec l'inscription du projet « Lieu de savoir, lieu de vie, lieu numérique : la Grande Bibliothèque en mutation » au mouvement *Je fais MTL*, BAnQ donnait le ton afin que son principal édifice de diffusion continue à être un endroit agréable, où il fait bon vivre, et devienne un lieu avant-gardiste du point de vue technologique.

Nous avons mis en lumière, de concert avec les employés, les valeurs institutionnelles que nous privilégierons. Je retiens deux valeurs, l'innovation et l'excellence, qui teintent déjà toutes nos actions.

Dans cet esprit, le nombre de contenus numériques accessibles sur notre portail Internet a été augmenté significativement en 2015-2016. Ce sont quelque 1 059 988 documents patrimoniaux qui ont été mis en ligne cette année et qui peuvent être consultés dans la continuité de la mise en œuvre du Plan culturel numérique. Le prestigieux fonds du Festival International de Jazz de Montréal, acquis en 2015, en fournit un bel exemple, puisque 40 spectacles réalisés entre 1980 et 2000 sont maintenant à la disposition du grand public sur notre portail Web. De plus, une nouvelle interface regroupant les centaines de ressources numériques de BAnQ a été lancée en décembre en version bêta. Déployée dans le cadre de la stratégie BAnQ numérique, l'interface a été conçue dans le but de procurer une expérience optimale aux usagers.

Gardant en tête l'idée de nous rapprocher des gens partout au Québec, nous souhaitons que tous les centres de BAnQ conservant des archives deviennent des points d'ancrage dans chaque région de la province. La tournée des centres à Saguenay, à Rimouski et à Gaspé, effectuée à l'automne, m'a permis de découvrir le riche potentiel de chaque endroit et de faire la connaissance du personnel dévoué qui y travaille. La visite de bibliothèques dans ces villes m'a également fait voir les possibilités de collaboration entre les différents acteurs des milieux documentaires. La journée portes ouvertes en lien avec la généalogie qui s'est tenue dans 11 édifices en novembre est certes un pas dans cette direction puisqu'elle a permis de publiciser nos services et nos activités auprès de la population.

L'année qui s'achève a été marquée par des anniversaires importants que nous ne pouvons passer sous silence. Tout d'abord, en avril 2015, nous avons célébré avec fierté le 10e anniversaire de la Grande Bibliothèque, en annonçant un partenariat avec Ex Machina et l'artiste multidisciplinaire Robert Lepage, ainsi qu'avec l'homme de lettres Alberto Manguel, pour la réalisation de la superbe exposition *La bibliothèque, la nuit*. L'idée née à BAnQ a pris forme pour le bonheur de tous, et c'est à partir d'octobre que l'exposition a été présentée en première mondiale à la Grande Bibliothèque. En 2015, nous avons également souligné le 10e anniversaire des Amis de BAnQ, une organisation essentielle et complémentaire à nos activités, formée peu après l'ouverture de la Grande Bibliothèque en 2005.

En outre, l'institution bénéficie du soutien de la Fondation de BAnQ en appui à ses missions et le moment était venu de reconnaître publiquement l'apport considérable de tous les donateurs qui ont permis la réalisation de projets concrets au cours des dernières années. Pour ce faire, nous avons dévoilé le Mur des donateurs, en octobre, au niveau 4 de la Grande Bibliothèque, un mur conçu et réalisé pour s'intégrer à la structure déjà en place. Puis, en janvier 2016, nous avons célébré le 10e anniversaire de la fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales en présence de madame Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications de 2003 à 2007, ainsi que de madame Lise Bissonnette, fondatrice de la Grande Bibliothèque et première présidente-directrice générale de BAnQ. Ce fut l'occasion de nous rappeler un jalon important du parcours de notre institution avec les employés présents à Montréal et, en visioconférence, dans les neuf centres de BAnQ ailleurs au Québec.

Comme un événement heureux n'arrive jamais seul, c'est aussi en janvier dernier que notre institution s'est vu confier, par le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, le mandat de faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice. Ce superbe édifice patrimonial accueillera un projet novateur reposant sur deux axes complémentaires, soit, d'une part, un volet consacré au public adolescent, s'incarnant dans une bibliothèque et un espace de création qui marieront techniques numériques et arts médiatiques et, d'autre part, un volet s'articulant autour d'un laboratoire d'innovation sociale, artistique et technologique qui accueillera les citoyens de tous les âges et de tous les parcours, tout en maintenant une place privilégiée pour les adolescents.

Ce projet d'envergure profitera sans nul doute aux Montréalais, particulièrement à ceux du quartier où sont situés ce noble édifice et la Grande Bibliothèque. Comme nous le faisons pour l'ensemble de nos activités et de nos services offerts à la population, nous mettrons tout en œuvre afin que ce projet soit *innovant* et *inspirant* pour les jeunes et les moins jeunes !

Christiane Barbe
Présidente-directrice générale

L'année 2015-2016 a été l'occasion de célébrer le 10e anniversaire de la Grande Bibliothèque. Tous unis pour servir les citoyens du Québec !

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Montréal, le 31 juillet 2016

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel de gestion 2015-2016 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans ce rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de BAnQ. Elles fournissent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, sur la foi de données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.

La présidente-directrice générale,

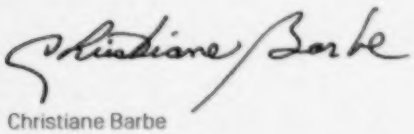

Christiane Barbe

BAnQ en bref

Notre mission

À la fois bibliothèque nationale, archives nationales et bibliothèque publique de grande métropole, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) rassemble, conserve et diffuse le patrimoine documentaire québécois ou relatif au Québec. Véritable carrefour culturel, BAnQ œuvre à la démocratisation de l'accès à la connaissance à titre d'acteur clé de la société du savoir et déploie ses activités dans 12 édifices ouverts à tous sur le territoire du Québec : la Grande Bibliothèque, BAnQ Vieux-Montréal et BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal, BAnQ Gaspé, BAnQ Gatineau, BAnQ Québec, BAnQ Rimouski, BAnQ Rouyn-Noranda, BAnQ Saguenay, BAnQ Sept-Îles, BAnQ Sherbrooke et BAnQ Trois-Rivières.

Nos valeurs

Bibliothèque et Archives nationales du Québec souscrit à des valeurs qui découlent directement de sa mission de conservation et de diffusion du patrimoine documentaire québécois :

- la fidélité à la mémoire patrimoniale du Québec ;
- l'engagement citoyen ;
- le partage ;
- l'expertise professionnelle et le dialogue.

Notre vision

BAnQ se doit d'œuvrer sans relâche à la démocratisation de l'accès à l'information et à la connaissance à titre d'acteur clé de la société du savoir.

BAnQ est le garant de la mémoire patrimoniale documentaire du Québec pour les générations présentes et futures.

BAnQ est un pôle privilégié de l'univers numérique, la dimension virtuelle étant désormais présente dans chacune de ses missions.

BAnQ doit entrer dans l'existence des citoyens du Québec en leur offrant un « troisième lieu de vie » réel et virtuel qui, au-delà de leur foyer et de leur lieu de travail, leur ouvre un espace d'échange, de rencontre et d'épanouissement personnel.

BAnQ participe à un réseau de partenariats variés, au bénéfice de la communauté.

BAnQ est une institution communicante à l'écoute de son environnement, qui fait connaître sa mission, ses ressources, ses activités et ses réalisations en utilisant notamment les vastes possibilités d'interaction offertes par les nouveaux médias.

Nos publics

L'offre générale de services de BAnQ s'adresse à tous les citoyens du Québec, et ce, sur l'ensemble du territoire. Cette offre territoriale est rendue possible grâce aux centres répartis dans différentes régions administratives du Québec ainsi qu'aux services fournis à distance. Elle découle aussi de l'amélioration et de l'augmentation constantes des ressources numériques et des services disponibles sur le portail Internet de l'institution.

En conformité avec sa mission de fournir un accès démocratique à la culture et à la connaissance, certains services de BAnQ sont plus spécialisés et s'adressent à des clientèles ciblées, notamment les « clientèles empêchées ». Par exemple, des services adaptés aux besoins des personnes handicapées leur sont offerts gratuitement, dont le Service québécois du livre adapté. BAnQ a aussi conçu des moyens de formation en ligne destinés aux communautés autochtones afin de leur faciliter la consultation de son portail et de ses outils de recherche. Les nouveaux arrivants trouvent également à la Grande Bibliothèque un ensemble de ressources destinées à faciliter l'intégration à leur société d'accueil, notamment des collections développées à leur intention et un Laboratoire de langues.

Par ailleurs, le Centre emploi-carrière, en complémentarité avec le réseau des Centres locaux d'emploi répartis sur le territoire de l'île de Montréal, offre des services assistés ou en libre-service à toute personne à la recherche d'un emploi. Enfin, le Carrefour Affaires offre de nombreuses ressources et un service de référence spécialisée apte à guider l'usager dans sa recherche d'information concernant le domaine des affaires.

BAnQ offre également des services spécialisés au milieu de l'éducation ainsi qu'aux milieux documentaires et de la recherche.

Le Bureau de direction

au 31 mars 2016

Christiane Barbe
Présidente-directrice générale

Marco Babin
Directeur général des technologies de l'information et des télécommunications

Danielle Chagnon
Directrice générale de la Grande Bibliothèque

Hélène Laverdure
Conservatrice et directrice générale des Archives nationales

Benoit Migneault
Directeur général de la Bibliothèque nationale par intérim

Sophie Montreuil
Directrice du Bureau de la présidence et des affaires institutionnelles
Directrice des communications et des relations publiques par intérim

Lise Morin
Directrice des ressources humaines, de la prévention et de la sécurité

Geneviève Pichet
Secrétaire générale et directrice du soutien à la gouvernance

Nicole Vallières
Directrice de la programmation

Vacant
Directeur général de l'administration et des services immobiliers

La Fondation de BAnQ

La Fondation de BAnQ est un organisme à but non lucratif qui recueille des fonds afin de soutenir la réalisation de projets mobilisateurs et structurants, contribuant ainsi à l'accomplissement des missions de BAnQ, orientées sur le rayonnement de la culture, du savoir et du patrimoine.

L'année 2015-2016 a été une année de réflexion, de planification et d'action pour la Fondation. À la suite de rencontres de réflexion stratégique tenues à l'été 2015, le conseil d'administration a décidé de doter la Fondation d'une permanence et d'une direction générale. Dès son entrée en fonction, la directrice générale, Marie-Claude Collet, a travaillé à l'élaboration d'un plan d'action stratégique 2015-2018 qui a été déposé et approuvé à l'automne. De grands axes d'orientation ont été adoptés en fonction de la mission et des objectifs poursuivis par la Fondation. Ce sont, notamment, une plus grande visibilité et un plus large rayonnement pour la Fondation et les projets qu'elle soutient grâce à ses donateurs, une diversification du financement, la volonté accrue de soutenir des projets donnant accès aux technologies numériques ou encore favorisant l'intégration sociale et la persévérance scolaire et, enfin, la création d'une plus grande proximité avec les donateurs et la collectivité.

La Fondation a donc revu le libellé de sa mission, développé une image de marque et une signature, investi les réseaux sociaux et lancé le chantier d'un nouveau site Web. Elle a aussi travaillé à l'élaboration de sa première campagne publique de dons par messagerie texte et à la préparation de trois activités bénéfices prévues pour 2016-2017.

La campagne majeure de financement se poursuit ; l'objectif de quatre millions de dollars devrait être atteint d'ici 2018.

En tout, ce sont 16 activités qui sont en cours de réalisation ou qui sont déjà offertes et qui ont reçu un soutien réitéré des donateurs, tels que le Plan d'accessibilité au Camp de jour de la Grande Bibliothèque, pour une troisième année, et L'Heure du conte TD en six langues pour une cinquième année. De plus, le conseil d'administration a approuvé une nouvelle activité : une série de conférences sur l'économie sociale, qui débutera dès la rentrée 2016.

La Fondation de BAnQ a maintenu ses efforts de sollicitation et de saine gouvernance afin d'atteindre ses objectifs et ceux de BAnQ dans un souci constant d'offrir des programmes pertinents et des activités de qualité au plus grand nombre.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
au 31 mars 2016

Président
Sébastien Bélair
Premier vice-président, partenaires d'affaires, opérations et ressources humaines
Banque Nationale

Vice-président
Christian Jetté
Président-directeur général
Les Éditions CEC
Président
Groupe Livre Québecor Média inc.

Secrétaire-trésorier
Ghislain Roussel
Consultant

Administrateurs
Christiane Barbe
Présidente-directrice générale
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Christiane Beaulieu
Vice-présidente, Affaires publiques et communications
Aéroports de Montréal

Céline Huot
Directrice, Stratégie et communications
Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Représentante des Amis de BAnQ
Lucie Dion
Conseillère

L'association Les Amis de BAnQ

L'association Les Amis de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ABAnQ) a pour mission principale de soutenir les activités de l'institution et de contribuer à son rayonnement. Elle peut compter sur une équipe dévouée et qualifiée de bénévoles pour gérer ses activités.

Les activités de financement, soit le Marché aux livres annuel et les petits marchés, permettent à l'Association de subvenir à ses dépenses ainsi que de verser une partie des revenus à la Fondation de BAnQ. À la suite des campagnes de cette année, près de 11 000 $ ont été remis à la Fondation pour financer des projets éducatifs et restaurer des documents patrimoniaux détériorés (dans le cadre du projet *Adoptez un livre !*).

Les Amis de BAnQ animent également des ateliers de conversation française qui offrent aux nouveaux arrivants la possibilité d'améliorer leur français en bénéficiant d'un encadrement attentif et stimulant.

L'Association offre enfin un soutien à BAnQ pour assurer le bon déroulement des activités culturelles. Afin de faire connaître les collections de BAnQ et de développer le goût de la lecture, de l'écriture et du patrimoine, l'Association organise pour ses membres des clubs de lecture et d'écriture, des conférences en généalogie et des visites commentées des expositions de BAnQ et de ses collections.

L'Association, qui compte 300 membres, a célébré ses 10 ans cette année et rendu hommage à ses fondateurs : Hélène Charbonneau, Suzanne Rousseau-Dubois et Yvon-André Lacroix. À cette occasion, une réflexion a été lancée avec BAnQ pour que les Amis remplissent pleinement leur rôle d'ambassadeurs. Les actions retenues en priorité consistent à renforcer les liens avec l'institution en faisant des Amis un partenaire clé, à déterminer d'autres actions bénévoles répondant le mieux possible aux besoins exprimés par BAnQ et à susciter l'implication de nouveaux bénévoles en rendant l'Association plus visible auprès de la communauté.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
au 31 mars 2016

Présidente
Aurélie Signoles

Vice-présidente
Nicole Laplante

Secrétaire
Jean-Marc Desharnais

Trésorière
Pauline Dupuis

Administrateurs
Madeleine Grégoire
Léo Lajoie
Normand Lapointe
Marilyne Marcoux
Danièle Noël
Chantal St-Cyr
Tatiana Veiga Rondeau

Membre du personnel de BAnQ invité
Claire Séguin
Directrice
Direction de la Collection nationale et des collections patrimoniales

Représentant de la Fondation de BAnQ
Ghislain Roussel
Secrétaire-trésorier

Représentante des Amis de la Bibliothèque de Montréal
Lise Deslauriers
Vice-présidente

Faits saillants

Avril

2

Lancement de la plateforme lirevous-transporte.com, une bibliothèque numérique gratuite composée de 35 titres téléchargeables, à l'aéroport Montréal-Trudeau en collaboration avec Aéroports de Montréal et l'Association des libraires du Québec.

24

Fin de la première phase de rafraîchissement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque : entrée plus dégagée, nouveaux comptoirs d'information et de service, rayonnages éclairés, classement plus simple et nouveaux afficheurs électroniques.

27

Photo : Michel Legendre

Christiane Barbe, pdg de BAnQ.

Tenue d'une cérémonie officielle ponctuée de prestations artistiques en présence de personnalités pour marquer le 10e anniversaire de la Grande Bibliothèque. BAnQ a également dévoilé à cette occasion le nom du lauréat de la résidence d'écrivain à la Grande Bibliothèque pour la saison 2015-2016 offerte en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal : Gilbert Turp.

Mai

3

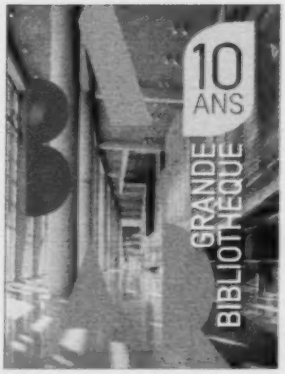

Dixième anniversaire du début officiel des activités de la Grande Bibliothèque.

5, 14 et 21

Présentation de la série *Carte blanche à Jean-François Lépine*, dans le cadre de l'année Territoires. Les soirées portaient sur l'Arctique, la Palestine et les territoires amérindiens du Québec.

19

Ouverture de l'exposition *Le Plateau de Michel Tremblay*, en collaboration avec le Partenariat de recherche Montréal, plaque tournante des échanges : histoire, patrimoine, devenir, ainsi qu'avec le Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal de l'Université du Québec à Montréal. Cette exposition est présentée à la fois dans le hall de la Grande Bibliothèque et à l'Espace La Fontaine.

Du 27 au 29

Participation de BAnQ au 44e Congrès de l'Association des archivistes du Québec sur le thème Archi... QUI ? Archi... QUOI ? Les archivistes, enfin démasqués ! à Tadoussac.

Juin

8

Dixième remise des Prix de reconnaissance en lecture du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à la Grande Bibliothèque. Le prix BAnQ est décerné au projet *De la lecture à l'oral* de l'école Saint-Gabriel, de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

12

Adoption de la Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec par l'Assemblée nationale du Québec.

Photo : Cédric Laverdant

Exposition *Le Plateau de Michel Tremblay* dans le hall de la Grande Bibliothèque.

15

Dans le cadre des travaux de réaménagement des locaux de BAnQ Québec, installation de 12 employés au Complexe scientifique situé dans le Parc technologique du Québec métropolitain. Ce lieu est adapté spécifiquement au traitement et à la conservation des archives.

Photo : Jean Cordeil

Dévoilement de l'installation *Poème d'un jour*.

19

Multiplication par 10 de la capacité d'accès à Internet offerte par BAnQ à ses usagers sur place (lien Internet à 1 gigaoctet par seconde) pour répondre à la demande grandissante.

26 et 27

Tenue du symposium *Histoire des problématiques de genre dans les jeux / History of Gender in Games*, qui réunit des historiens des médias, des journalistes, des conservateurs de musée et des chercheurs qui s'intéressent à l'histoire culturelle du jeu.

29

Photo : Jean Cordeil

Ouverture du 11e Camp de jour de la Grande Bibliothèque, organisé en partenariat avec la Fondation J.A. DeSève. Sur le thème Mission exploration !, le camp attire 175 jeunes de 8 à 13 ans à l'Espace Jeunes.

BAnQ acquiert le fonds des archives vidéo jazz du Festival International de Jazz de Montréal grâce à un don de L'Équipe Spectra, en présence de la ministre de la Culture et des Communications, Hélène David. Le fonds du Festival devient le fonds d'archives audiovisuelles privées le plus important de BAnQ. L'institution met en ligne 40 concerts accessibles en continu.

Photo : Michel Legendre

Christiane Barbe, pdg de BAnQ, et Alain Simard, président et fondateur de L'Équipe Spectra et du Festival International de Jazz de Montréal.

Juillet

1er et 2

Participation de Christiane Barbe, pdg de BAnQ, aux travaux de la réunion intergouvernementale du comité spécial de l'UNESCO relatif au projet de recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire à l'ère du numérique. Mme Barbe y participe en tant que membre de la délégation chargée de représenter le Canada auprès de l'UNESCO.

Du 7 au 10

Tenue du colloque international SHARP 2015 sur le thème *Générations et régénérations du livre*. Des spécialiste en histoire du livre du monde entier sont réunis pour faire le point sur les avancées du livre sous toutes ses formes. Ce colloque est présenté en partenariat avec l'Université de Sherbrooke et l'Université McGill.

SHARP 2015 LONGUEUIL MONTRÉAL [re] GENERATIONS GENERATION

Août

11

Dévoilement de l'installation *Poème d'un jour* sur le parvis de la Grande Bibliothèque, avec des haïkus des camelots du journal *L'Itinéraire*. Ce projet a été réalisé grâce au soutien financier de la Fondation de BAnQ.

Septembre

Lancement de la trousse *Littérature en boîte* destinée aux médiateurs du livre, aux bibliothécaires ou aux enseignants qui souhaitent concevoir un camp de jour axé sur la littérature ou animer différentes activités autour de la lecture et de l'écriture. Ce projet a été réalisé grâce au soutien de la Fondation de BAnQ.

1er

Coup d'envoi de l'itinérance sur deux ans de l'exposition *Ici / ailleurs* dans le Réseau Biblio de la Côte-Nord. Le Réseau Biblio Chaudière-Appalaches suivra en décembre.

15

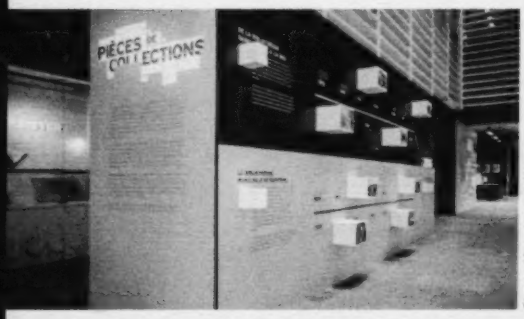

Photo : Michel Legendre

Exposition *Pièces de collections*.

Dans le cadre du 10e anniversaire de la Grande Bibliothèque, ouverture de l'exposition *Pièces de collections* à la Collection nationale de la Grande Bibliothèque. L'exposition présente un riche échantillon du patrimoine documentaire québécois conservé par BAnQ et souligne les 100 ans de la bibliothèque Saint-Sulpice.

25

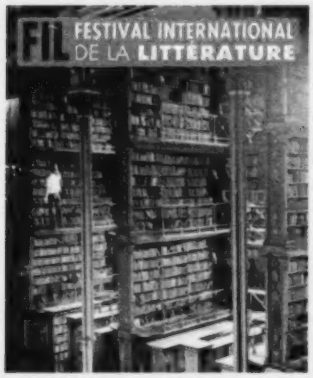

Présentation du spectacle-hommage *Le paradis n'est-il pas une bibliothèque ?* par le Festival international de la littérature (FIL) pour souligner les 10 ans de la Grande Bibliothèque.

30

Photo : Société des musées du Québec

Guylaine Simard, directrice générale du Musée du Fjord, Christiane Barbe, pdg de BAnQ, Marie-Ève Courchesne, chargée de projets à BAnQ, et Nicole Vallières, directrice de la programmation à BAnQ.

Remise d'un prix Excellence à BAnQ par la Société des musées du Québec pour la trousse de médiation *Du texte au spectacle – Le processus de création au théâtre*, créée en complément aux expositions *L'Univers de Michel Tremblay* et *Échos – André Brassard*.

Versement des notices d'autorité de noms (noms de personnes, collectivités, noms géographiques) pour les documents publiés au Québec dans le fichier d'autorité international virtuel VIAF dans le cadre d'une entente de partenariat avec le Online Computer Library Center (OCLC).

Octobre

1er

Première présence de BAnQ dans le réseau de la santé grâce à un partenariat avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). L'exposition *Le Plateau de Michel Tremblay* sera présentée à l'Hôtel-Dieu et par la suite au Centre de recherche, tous deux du CHUM.

8

Dévoilement du mur des donateurs de la Fondation de BAnQ à la Grande Bibliothèque.

Photo : Michel Legendre

Présentation de documents aux invités à la suite du dévoilement du Mur des donateurs de la Fondation de BAnQ.

Dévoilement des parcours d'Art Public Montréal mettant en valeur les œuvres d'art public que BAnQ offre à la population à la Grande Bibliothèque.

13

Annonce des noms des 10 lauréats du concours 2015-2016 du Programme de soutien à la recherche de la Fondation de BAnQ.

En présence de la ministre de la Culture et des Communications, Hélène David, et de la pdg de BAnQ, Christiane Barbe, conférence de l'écrivain Dany Laferrière, la première de la série *Cultures et savoirs*, présentée en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde pour souligner les 10 ans de la Grande Bibliothèque.

Photo : Michel Legendre

Dany Laferrière et Hélène David, ministre de la Culture et des Communications.

15

Présentation d'une lecture publique spéciale, intitulée *Livres comme l'air*, à l'occasion des 10 ans de la Grande Bibliothèque, en collaboration avec l'Union des écrivaines et des écrivains québécois.

19

Lancement de L'hebdomadaire des milieux documentaires, un outil de veille à l'intention des bibliothèques. Avec 250 abonnements en une semaine et 350 à la fin de l'année, cette ressource a remporté un vif succès.

21

Acquisition d'un extraordinaire recueil de 29 brochures du cartographe français Nicolas Bellin parues entre 1749 et 1767. Bellin y apporte des précisions sur les diverses cartes qu'il a réalisées durant cette période. Plusieurs de ces cartes ont un lien avec la Nouvelle-France et se trouvent dans les collections de BAnQ.

27

Photo : Michel Legendre

Hélène David, ministre de la Culture et des Communications, Robert Lepage, Christiane Barbe, pdg de BAnQ, Alberto Manguel et Manon Gauthier, de la Ville de Montréal.

Ouverture à la Grande Bibliothèque de l'exposition *La bibliothèque, la nuit*, exploration virtuelle de 10 des plus fascinantes bibliothèques du monde. L'exposition a été conçue en partenariat avec la compagnie de création Ex Machina et son metteur en scène, Robert Lepage, d'après une idée originale de BAnQ. Elle est inspirée de l'ouvrage du même nom de l'écrivain Alberto Manguel.

Photo : Jean Cantel

Exposition *La bibliothèque, la nuit*.

Novembre

Du 5 au 8

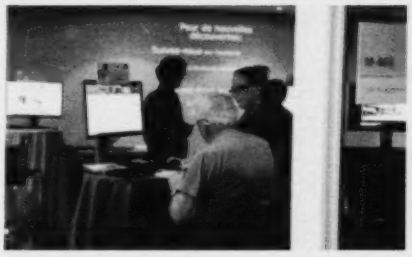

Tenue de la première Foire numérique à la Grande Bibliothèque. Les amateurs de tous les âges sont conviés à découvrir l'immense éventail de ressources numériques de BAnQ. Des kiosques virtuels sont mis en ligne.

9

Photo : Jean Cantel

Accueil à la Grande Bibliothèque d'ateliers reliés au mouvement *Je fais MTL*. Environ 200 leaders de projets et autres invités font le point et échangent sur les projets soumis un an plus tôt lors de l'événement *Je vois MTL*.

10

Ouverture à la Grande Bibliothèque de l'exposition *DéLire*, qui présente des œuvres inédites de 10 concepteurs, designers, architectes et artistes québécois redéfinissant chacune à leur façon l'espace lecture. Chacune des œuvres est inspirée des « coups de cœur » littéraires d'une des personnalités qui ont participé à la série d'entretiens *La bibliothèque de...*, présentée à la Grande Bibliothèque depuis 2010.

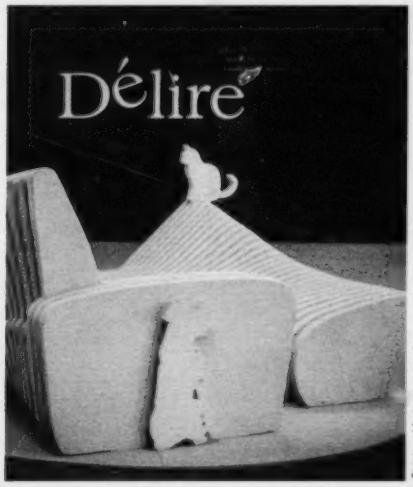

Photo : Michel Legendre

Exposition *DéLire*.

18 et 19

Participation de représentants de BAnQ à deux séances du Congrès des milieux documentaires du Québec au Palais des congrès de Montréal. La pdg Christiane Barbe y dévoile notamment la Déclaration des bibliothèques québécoises, élaborée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises.

19

Acquisition des archives de la Compagnie de théâtre l'Eskabel, qui témoignent des activités théâtrales de Jacques Crête, artiste trifluvien lié au théâtre d'avant-garde québécois, et de la Compagnie de théâtre l'Eskabel entre 1963 et 2008. Ce fonds est conservé à BAnQ Trois-Rivières.

Acquisition des archives de Maurice Bellemare, qui fut notamment député, ministre et chef intérimaire de l'Union nationale durant la période de 1944 à 1979. Ce fonds est aussi conservé à BAnQ Trois-Rivières.

24

Annonce d'un nouveau partenariat entre Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et BAnQ concernant les publications numériques des maisons d'édition québécoises. Grâce à cette entente, les éditeurs qui déposent leurs publications dans l'Entrepôt du livre numérique ANEL-De Marque pourront autoriser BAnQ à les faire parvenir à BAC.

26

Lancement du nouveau site Web de l'Espace Jeunes, destiné aux 13 ans et moins.

27

Tenue de la deuxième Journée d'étude de la série *Patrimoines 3.0* intitulée *Patrimoines et numérique : la médiation en question* à BAnQ Vieux-Montréal, en partenariat avec l'Institut du patrimoine de l'Université du Québec à Montréal.

28

Portes ouvertes dans 11 édifices de BAnQ à l'occasion de la Semaine de la généalogie. Au programme : visites guidées et ateliers-conférences sur la recherche généalogique, à Gaspé, Gatineau, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sept-Îles, Sherbrooke, Trois-Rivières et Montréal.

30

Versement à BAnQ du fonds d'archives de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. C'est le premier fonds versé à BAnQ uniquement en format numérique.

Début de la diffusion de la troisième saison de l'émission *Qui êtes-vous ?* à ICI Radio-Canada Télé, à laquelle participent des archivistes de BAnQ, qui font découvrir aux personnalités choisies des pans de leur histoire familiale grâce aux archives.

Extrait de la bande-annonce de BAnQ numérique.

Décembre

7

Dévoilement du premier volet de BAnQ numérique, projet phare de l'horizon 2020 de BAnQ visant à proposer une nouvelle offre unifiée de l'ensemble des ressources numériques de l'institution. Le public est invité à découvrir une nouvelle interface qui facilite la découverte et le partage des quelques centaines de ressources numériques offertes au public par BAnQ. Ce projet est réalisé grâce à l'aide financière reçue dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec, qui contribue au rayonnement de la culture québécoise dans l'univers virtuel.

9

Soirée hommage pour souligner le 10e anniversaire de l'association Les Amis de BAnQ. Hélène Charbonneau, Suzanne Rousseau-Dubois et Yvon-André Lacroix ont été les premiers bénévoles à l'origine de la création des Amis de BAnQ.

10

Lancement de l'avis d'échéance d'emprunt par courriel qui permet aux abonnés de BAnQ de recevoir, trois jours à l'avance, un courriel les avisant de l'échéance prochaine de leurs emprunts.

Janvier

5

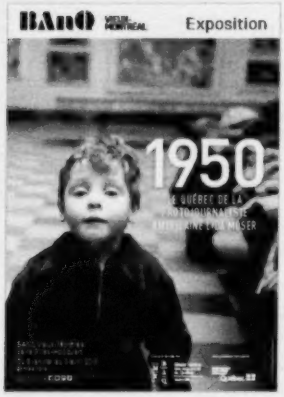

Ouverture de l'exposition *1950 – Le Québec de la photojournaliste américaine Lida Moser* : un émouvant voyage dans le temps présenté à BAnQ Vieux-Montréal. Cette exposition a été conçue et réalisée par le Musée national des beaux-arts du Québec avec le généreux concours de BAnQ, qui conserve le fonds d'archives Lida Moser.

8

Mise en ligne de la revue *Relations* à l'occasion de son 75e anniversaire. Une telle longévité est très rare et l'occasion était belle pour numériser cette revue au cœur de l'analyse sociale depuis 1941 et la rendre disponible dans la Collection numérique de BAnQ.

11

Augmentation de la limite d'emprunt de 15 à 25 documents à la demande des abonnés, qui ont emprunté 10 % plus de documents de janvier à mars comparativement à la même période de l'année précédente.

Début de la diffusion à ICI Radio-Canada Télé de la série *Les pays d'en haut*. Des archivistes et des bibliothécaires de BAnQ participent à l'enrichissement du documentaire Web complémentaire.

12

Dans le cadre d'un projet d'inclusion artistique et sociale, amorce d'une série de 12 ateliers d'écriture intitulés « J'écris, moi non plus : paraît que les fleurs poussent en hiver », offerts en collaboration par l'organisme Exeko, les Éditions de La Tournure et Possibles Éditions à la Grande Bibliothèque.

22

Photo : Jasmine Allen-Côté

Conférence de la pdg Christiane Barbe à la grande rencontre sur la culture organisée par la Fondation du Grand Montréal intitulée « L'art dans la communauté… et vice-versa », à la Grande Bibliothèque.

26

Photo : Odile de Montréal

Présentation d'une soirée spéciale de la série *Place à l'art vocal* à l'occasion des 10 ans de la Grande Bibliothèque. Cette activité intitulée *Librettistes d'un soir* réunissait Denys Arcand, Charles Binamé, Evelyne de la Chenelière, Hélène Dorion et Gilbert Turp, invités à réécrire les paroles de cinq airs d'opéra. Les arias ont été interprétées par les chanteurs de l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal.

27

Annonce des ressources et des services offerts spécifiquement aux réfugiés d'origine syrienne et d'autres origines à la Grande Bibliothèque. Ces derniers trouvent, à la Grande Bibliothèque, des activités ainsi que des services adaptés à leurs besoins et utiles à leur intégration à la société québécoise.

31

Dixième anniversaire de la création de BAnQ issue de la fusion des Archives nationales du Québec et de la Bibliothèque nationale du Québec, donnant naissance à la plus grande institution culturelle du Québec, le 31 janvier 2006.

Annonce du nouveau mandat confié à BAnQ par le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal de redonner vie à la bibliothèque Saint-Sulpice en y instaurant un nouveau modèle d'espace citoyen au cœur de Montréal.

Photo : Marjolaine Voisella

Avec les ministres Carlos Leitao et Hélène David, le maire de Montréal, Denis Coderre, la pdg de BAnQ, Christiane Barbe, ainsi que Manon Gauthier et Richard Bergeron, de la Ville de Montréal.

Février

Du 20 au 6 mars

Tenue du festival Montréal joue, présenté par les Bibliothèques de Montréal en collaboration avec BAnQ. Les amateurs de jeux vidéo et de jeux de société de 7 à 77 ans participent à diverses activités à la Grande Bibliothèque.

21

Accueil de 531 participants au Festival du jeu rétro, organisé en collaboration avec les Bibliothèques de Montréal dans le cadre du Festival Montréal joue.

22

Versement des notices bibliographiques de 2,4 millions de titres appartenant à BAnQ dans le catalogue collectif WorldCat d'Online Computer Library Center (OCLC). Ces titres sont maintenant repérables dans ce catalogue qui regroupe les collections de plus de 10 000 bibliothèques à travers le monde.

27

Nuit blanche à la Grande Bibliothèque. Visites gratuites de l'exposition *La bibliothèque, la nuit*, activité *Un copiste, la nuit* qui consiste en la création d'une œuvre collective autour du livre d'Alberto Manguel, ainsi que des projections des étudiants en médias interactifs de l'UQAM en façade sont au menu.

Photo : Mimi Zhou

Activité *Un copiste, la nuit* au cours de la Nuit blanche.

Photo : Jean Cordeil

Bibliothèque Saint-Sulpice.

29

Photo : Michel Legendre

Cérémonie marquant le 10e anniversaire de BAnQ.

Tenue d'une activité réunissant les membres du personnel à BAnQ Vieux-Montréal pour souligner le 10e anniversaire de la création de BAnQ. Line Beauchamp, qui était ministre de la Culture et des Communications au moment de l'adoption de la loi qui a donné naissance à la nouvelle institution, ainsi que Lise Bissonnette, première présidente-directrice générale de BAnQ, se sont jointes à la présidente-directrice générale actuelle, Christiane Barbe, pour témoigner des réalisations de BAnQ depuis 10 ans. Une plaque commémorative sera installée à BAnQ Vieux-Montréal.

Mars

11

Tenue de la 8e Journée professionnelle de BAnQ autour du thème Une bibliothèque ancrée dans son milieu, à l'Auditorium de la Grande Bibliothèque. Plus de 400 personnes participent à cet événement qui est diffusé en direct sur le Web. La pdg, Christiane Barbe, y présente une conférence intitulée *La Déclaration des bibliothèques québécoises, un projet rassembleur pour les citoyens*.

15

Don à BAnQ des archives des architectes Côté, Chabot et Morel de la firme CCM2 couvrant une période d'un peu plus de 40 ans (1963-2005). Les dossiers concernent près d'une centaine de projets de construction d'édifices publics et privés sur l'ensemble du territoire québécois. Ce fonds d'archives est conservé à BAnQ Québec.

21

Versement des notices d'autorité créées par BAnQ dans le catalogue du Service québécois de traitement documentaire. Ces notices sont maintenant disponibles pour téléchargement par les bibliothèques québécoises.

23

Entretien *La bibliothèque, la nuit en 360°*. Georges Leroux discute avec Robert Lepage du processus de création de l'exposition *La bibliothèque, la nuit*.

31

Obtention par don et mise en ligne de la vidéo d'un discours non diffusé de Jacques Parizeau qui était destiné à une diffusion dans les médias advenant que le Oui l'emporte au référendum sur la souveraineté du Québec en octobre 1995. C'est Lisette Lapointe, épouse de l'ancien premier ministre, qui remet le document à l'institution.

Résultats liés au Plan stratégique 2013-2016

ENJEU 1 LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SAVOIR

AXE 2 Développement de la mission de médiation culturelle

AXE 3 Amélioration de la visibilité institutionnelle

ENJEU 2 L'ADAPTATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE

AXE 1 Acquisition et diffusion du numérique

AXE 2 Traitement et conservation du numérique

AXE 3 Rayonnement du patrimoine québécois sur le Web

ENJEU 3 L'ENGAGEMENT CITOYEN

AXE 1 Offre d'un « troisième lieu » de vie aux usagers

AXE 2 Contribution à l'intégration sociale

ENJEU 4 LE PARTAGE DES EXPERTISES

AXE 1 Pôle de référence et de soutien pour les milieux bibliothéconomiques et archivistiques

AXE 2 Développement des partenariats Éducation / Culture

AXE 3 Renforcement des collaborations au Canada et à l'étranger

ENJEU 5 LA CONSOLIDATION DES FONDEMENTS INSTITUTIONNELS

AXE 1 Développement des revenus autonomes

AXE 2 Valorisation du potentiel humain

AXE 3 Renforcement des structures technologiques de l'institution

Note : Les résultats présentés dans les pages suivantes sont liés aux cibles 2015-2016 du Plan stratégique 2013-2016 de BAnQ, disponible sur le portail de l'institution à l'adresse suivante : **banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/plan_strategique**.

ENJEU 1 **LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SAVOIR**

AXE 2 **DÉVELOPPEMENT DE LA MISSION DE MÉDIATION CULTURELLE**

INDICATEURS	CIBLES 2015-2016	RÉSULTATS	
		2014-2015	2015-2016
a) Nombre de visiteurs des expositions	18 500	16 113	26 221[1,2]
b) Nombre de participants aux activités culturelles	13 500	10 078	12 968[2,3]
c) Nombre d'activités hors les murs réalisées	6	1	5

1. Ce nombre inclut uniquement les visiteurs de la salle d'exposition principale de la Grande Bibliothèque.
2. Ce nombre exclut les visites scolaires d'exposition, soit 2259 en 2014-2015 et 2056 en 2015-2016.
3. Ce nombre inclut la participation au Camp de jour. Il inclut aussi l'activité Nuit blanche, qui a attiré 1000 participants à la Grande Bibliothèque en 2016. L'activité ne s'est pas tenue en 2015.

Commentaires

a) L'augmentation importante du nombre de visiteurs des expositions, soit de près de 63 %, s'explique essentiellement par le succès de l'exposition *La bibliothèque, la nuit* présentée à la Grande Bibliothèque depuis le 27 octobre 2015 (résultats au 31 mars 2016 ; l'exposition se poursuit jusqu'au 28 août 2016).

b) La participation aux activités culturelles a connu une hausse importante en 2015-2016. Rappelons que l'an passé, une baisse avait été observée en raison de la réduction du nombre d'activités offertes et du budget de promotion dans un contexte de resserrement budgétaire. L'année 2015-2016 a donc donné lieu à un certain redressement de la fréquentation des activités culturelles, principalement attribuable à la hausse de 49 % de la participation du public adulte. Cet engouement a été généré entre autres par les activités entourant l'exposition *La bibliothèque, la nuit* et par la série de conférences *Cultures et savoirs* réalisée en partenariat avec l'Institut du Nouveau Monde, avec des invités tels que Jean-Martin Aussant, Simon Brault, Steven Guilbeault, Dany Laferrière et Henry Mintzberg.

c) BAnQ a réalisé deux activités hors les murs au cours de l'année 2015-2016, en participant aux Fêtes de la Nouvelle-France et en organisant une lecture publique, *Territoires de tous les mondes*, en collaboration avec l'Académie des lettres du Québec et la Maison de la littérature. Elle a aussi contribué à l'exposition *1950 – Le Québec de la photojournaliste américaine Lida Moser*, présentée au Musée national des beaux-arts du Québec, à la soirée spéciale « bibliothèques » dans le cadre de l'exposition *Sur les traces d'Agatha Christie* et à la Virée classique de l'OSM.

AXE 3 **AMÉLIORATION DE LA VISIBILITÉ INSTITUTIONNELLE**

INDICATEURS	CIBLES 2015-2016	RÉSULTATS	
		2014-2015	2015-2016
a) Nombre de mentions positives de BAnQ dans les médias	750	786	964
b) Nombre d'abonnés aux pages des médias sociaux de BAnQ	20 000	24 673	28 401

Commentaires

a) Neuf cent soixante-quatre mentions positives ont été publiées dans les médias en 2015-2016, comparativement à 786 en 2014-2015. Rappelons que la cible fixée dans le Plan stratégique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 était de 750 mentions positives. Ces résultats témoignent donc d'un renforcement de l'identité de BAnQ dans les médias, marqué cette année par le 10e anniversaire de la Grande Bibliothèque et de BAnQ ainsi que par la présentation de l'exposition *La bibliothèque, la nuit*.

b) Le dialogue avec la communauté par l'entremise des médias sociaux se consolide. En effet, les abonnés à la page Facebook et au compte Twitter de l'institution sont passés de 24 673 en 2015 à 28 401 en 2016. Ce résultat dépasse donc de beaucoup (42 %) la cible de 20 000 abonnés établie pour le 31 mars 2016.

ENJEU 2 **L'ADAPTATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE**

AXE 1 **ACQUISITION ET DIFFUSION DU NUMÉRIQUE**

INDICATEURS	CIBLES 2015-2016	RÉSULTATS	
		2014-2015	2015-2016
a] Nombre de documents des collections patrimoniales en ligne	16 000 000	12 982 546	14 042 534
b] Nombre de documents numériques des collections patrimoniales et de la Collection universelle empruntés et consultés	8 000 000	13 649 409	14 417 684

Commentaires

a] Au cours de l'année 2015-2016, 1 059 988 documents patrimoniaux ont été mis en ligne, dont 1 038 639 documents numérisés et 21 349 documents nés numériques.

GRAPHIQUE A – **RÉPARTITION DES DOCUMENTS PATRIMONIAUX NUMÉRISÉS EN LIGNE PAR CATÉGORIES DOCUMENTAIRES AU 31 MARS 2016**

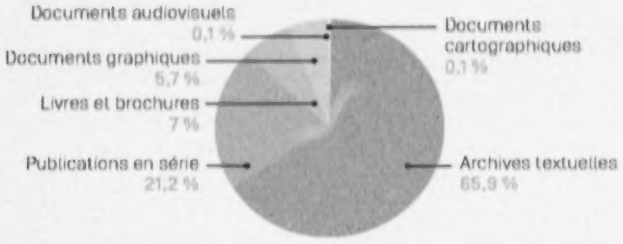

GRAPHIQUE B – **RÉPARTITION DES DOCUMENTS PATRIMONIAUX NÉS NUMÉRIQUES EN LIGNE PAR CATÉGORIES DOCUMENTAIRES AU 31 MARS 2016**

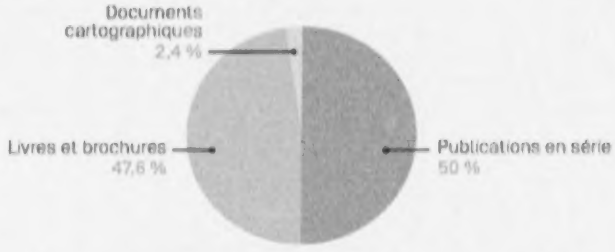

Malgré des efforts soutenus au cours des dernières années (mise en ligne de plus de trois millions de documents en deux ans), la cible 2015-2016 n'a pu être atteinte en raison du retard accumulé en 2013-2014.

Soulignons que dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec, une enveloppe a été attribuée à BAnQ en 2015-2016 pour numériser et diffuser des collections. Ces travaux de numérisation ayant débuté à l'automne 2015, l'offre de documents patrimoniaux en ligne devrait particulièrement s'enrichir au cours du prochain exercice.

b] Le nombre de documents numériques des collections patrimoniales et de la Collection universelle empruntés et consultés a connu une hausse d'environ 6 %. Celle-ci s'explique principalement par la popularité toujours grandissante des documents numériques : le nombre d'emprunts est passé de 570 124 en 2014-2015 à 856 735 en 2015-2016, soit une augmentation de 50 %.

AXE 2 **TRAITEMENT ET CONSERVATION DU NUMÉRIQUE**

INDICATEURS	CIBLES 2015-2016	RÉSULTATS	
		2014-2015	2015-2016
a] Rédaction d'une politique de conservation et de procédures de traitement du patrimoine documentaire numérique	Au cours de l'année 2015-2016	Rédaction reportée	• Révision des procédures de traitement des documents numérisés en cours • Rédaction d'une politique de conservation du patrimoine documentaire numérique en cours
b] Rédaction d'une analyse de faisabilité en vue de la mise en place d'un dépôt numérique fiable	Au cours de l'année 2015-2016		Analyse complétée

Commentaires

a) Une version révisée de la Politique de numérisation a été adoptée par le conseil d'administration le 26 février 2015. Cette politique contient des éléments relatifs à la conservation pérenne du patrimoine documentaire numérisé. La révision des procédures de traitement découlant de cette politique a débuté en 2015 et se poursuivra en 2016-2017. Une politique de conservation du patrimoine numérisé et né numérique est également en cours de rédaction et sera soumise à l'approbation du conseil d'administration au cours de l'année 2016-2017.

b) Pour assurer son mandat de conservation du patrimoine documentaire québécois et garantir l'accès à celui-ci pour les générations actuelles et futures, BAnQ a réalisé une étude de faisabilité au printemps 2015 afin de se doter d'une stratégie d'archivage numérique pérenne. Par l'implantation d'un dépôt numérique fiable, l'objectif ainsi poursuivi est de garantir l'intégrité, la pérennité et la sécurité des documents numériques conservés par l'institution. L'analyse de faisabilité a donné suite, dès l'automne 2015, à la réalisation de la première phase du projet, soit le versement numérique sécurisé. Les travaux se prolongeront en 2016-2017.

AXE 3 RAYONNEMENT DU PATRIMOINE QUÉBÉCOIS SUR LE WEB

INDICATEURS	CIBLES 2015-2016	RÉSULTATS	
		2014-2015	2015-2016
a) Contribution au projet de refonte du Répertoire du patrimoine culturel québécois du ministère de la Culture et des Communications (MCC)	Définition des modalités de cette contribution	Reprise des travaux en 2015-2016	Participation aux travaux du MCC
b) Nombre de documents québécois déposés sur le site du Réseau francophone numérique	35	36	36
c) Nombre de documents québécois transmis pour diffusion sur le site de la Bibliothèque numérique mondiale	35	30	35

Commentaires

a) À titre de mandataire du Réseau québécois de numérisation patrimoniale avec la Société des musées québécois (SMQ), BAnQ a collaboré en 2012 à l'analyse préliminaire du projet de refonte du Répertoire du patrimoine culturel québécois (RPCQ) du ministère de la Culture et des Communications. Le Plan culturel numérique du Québec, lancé en 2014, prévoit une mesure visant à faire du RPCQ (patrimoine-culturel.gouv.qc.ca) la plateforme commune de diffusion et de mise en valeur du patrimoine numérisé québécois. Les travaux d'analyse ont repris en 2015 et BAnQ, de concert avec la SMQ, participe au développement d'un nouveau plan d'activités du projet.

b) Trente-six documents numérisés issus des collections patrimoniales de BAnQ sont maintenant accessibles sur le portail du Réseau francophone numérique (rfnum.org). Depuis l'automne 2015, BAnQ collabore avec la Bibliothèque nationale de France afin de doter le réseau d'une nouvelle bibliothèque numérique, dont la mise en ligne est prévue pour 2016 (voir p. 28-29). Dès son lancement, celle-ci accueillera plus de 150 titres numérisés tirés des fonds d'archives et des collections patrimoniales de BAnQ, faisant ainsi rayonner les richesses documentaires du Québec dans l'ensemble de la Francophonie.

c) Depuis 2013, 35 documents ont été transmis pour diffusion sur le site de la Bibliothèque numérique mondiale (wdl.org), l'objectif 2015-2016 prévu au Plan stratégique étant ainsi atteint.

ENJEU 3 **L'ENGAGEMENT CITOYEN**

AXE 1 **OFFRE D'UN « TROISIÈME LIEU » DE VIE AUX USAGERS**

INDICATEURS	CIBLES 2015-2016	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2015-2016
a] Nombre de visites dans les édifices de BAnQ	2 500 000	2 264 321	2 192 545
b] Nombre de visites virtuelles sur le portail de BAnQ	–[1]	5 930 896	6 321 170
c] Rafraîchissement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque	Modification du rez-de-chaussée en « troisième lieu » accueillant et animé	Phase 1 terminée	Phase 2 terminée

1. Voir le rapport annuel 2015-2016, commentaire b, p. 25.

Commentaires

a] La diminution de la fréquentation, en 2015-2016, s'explique par la tenue de quatre journées de grève d'employés, par la diminution de la fréquentation des groupes scolaires à la suite de la décision de milliers d'enseignants de cesser leur participation à certaines activités hors programme, ainsi que par la fermeture simultanée, à la Grande Bibliothèque, de l'entrée principale à partir d'octobre et de l'entrée par le métro en novembre en raison des travaux de rafraîchissement du rez-de-chaussée. Soulignons toutefois une hausse de 7 % du nombre de visites sur le portail de BAnQ en 2015-2016.

b] La fréquentation virtuelle est en forte croissance depuis 2010-2011, comme en témoigne le graphique C. En effet, les visites sur le portail de BAnQ ont augmenté de près de 80 % au cours de cette période, passant de 3 528 900 en 2010-2011 à 6 321 170 en 2015-2016, ce qui confirme le virage numérique pris par les usagers.

GRAPHIQUE C – **VISITES VIRTUELLES SUR LE PORTAIL DE BAnQ DE 2010-2011 À 2015-2016**

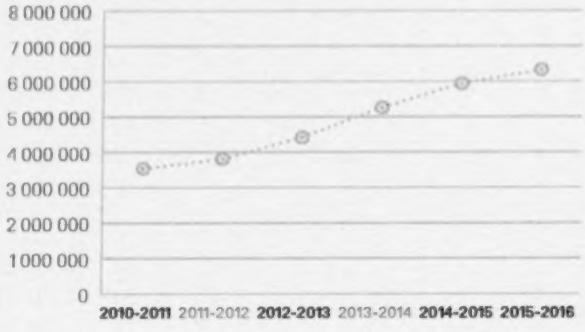

c] Amorcée en octobre 2015, la deuxième phase du projet de rafraîchissement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque a comporté le remplacement de la porte principale par un vestibule et des portes battantes ; la rénovation de la section Actualités et nouveautés ; l'installation de mobilier pour la mise en valeur de documents à l'entrée ; l'installation d'un poste de retour de documents en libre-service à l'extérieur ; l'installation de bornes de paiement en libre-service ainsi que l'installation de nouveau mobilier pour les postes donnant accès au catalogue Iris et les postes de services mobiles. La troisième et dernière phase du rafraîchissement sera entamée en juin 2016.

AXE 2 CONTRIBUTION À L'INTÉGRATION SOCIALE

INDICATEURS	CIBLES 2015-2016	RÉSULTATS	
		2014-2015	2015-2016
a) Nombre d'activités destinées aux nouveaux arrivants	250	214	167
b) Nombre de prêts de documents des collections multilingues	52 000	48 844	44 124
c) Nombre de visites sur le portail Jeunes	70 000	128 596	140 210
d) Création d'un espace destiné aux adolescents à la Grande Bibliothèque	Cible reportée : automne 2016	–	Travaux en cours
e) Nombre d'abonnés au Service québécois du livre adapté	6 000	4 977	5 785
f) Nombre d'emprunts de documents adaptés	155 000	151 937	153 855

Commentaires

a) Emploi-Québec et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ont réduit leur offre de séances d'information destinées aux nouveaux arrivants offertes dans le cadre d'un partenariat avec BAnQ.

En revanche, 321 nouveaux arrivants se sont inscrits cette année aux ateliers de conversation française offerts par les Amis de BAnQ, une hausse de 5 % par rapport à l'an dernier.

b) La baisse du nombre d'emprunts de documents multilingues par rapport à l'année précédente s'explique entre autres par des difficultés d'acquisition de documents dans plusieurs langues ainsi que par des changements de fournisseurs. Des efforts ont toutefois été faits en 2015-2016 afin de développer une offre numérique de documents multilingues. L'abonnement de BAnQ à la base de données Overdrive permet maintenant d'accéder à plus de 1000 titres en arabe, en chinois, en espagnol et en russe.

c) La fréquentation du portail Jeunes a largement dépassé les attentes et a connu une croissance de 9 %. Le portail Jeunes a été entièrement actualisé et la nouvelle version a été mise en ligne en novembre 2015.

d) Le projet de création d'un espace destiné aux adolescents à la Grande Bibliothèque s'est concrétisé dès l'été 2014 avec des travaux préparatoires à la mise sur pied d'un médialab, qui ouvrira à l'automne 2016 et dont la réalisation est soutenue financièrement par la Fondation de BAnQ grâce à un don de la Banque Nationale.

e) Le nombre d'abonnés au Service québécois du livre adapté a fait un bond de 16 % durant l'année 2015-2016, bien qu'il soit légèrement en dessous de l'objectif de l'année. Cette hausse peut être attribuable à la participation de BAnQ au Centre d'accès équitable aux bibliothèques, un organisme canadien sans but lucratif mettant à la disposition des bibliothèques publiques des collections de documents adaptés pour leurs abonnés ayant une déficience perceptuelle.

f) Le nombre d'emprunts de documents adaptés a connu une légère croissance de 1,3 % en 2015-2016. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de 19 % des emprunts de documents adaptés disponibles en ligne, qui incluent des livres enregistrés adaptés, mais également une nouvelle collection de documents en braille numériques. Le prêt de livres enregistrés adaptés sur CD est demeuré relativement stable, alors que celui des livres en braille a diminué de 5 % par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE D – **EMPRUNTS DE DOCUMENTS ADAPTÉS PAR CATÉGORIES DOCUMENTAIRES EN 2014-2015 ET EN 2015-2016**

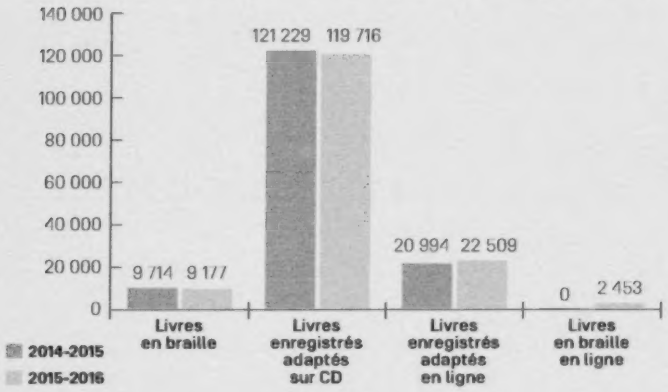

GRAPHIQUE E – **RÉPARTITION DES EMPRUNTS DE DOCUMENTS ADAPTÉS PAR CATÉGORIES DOCUMENTAIRES POUR L'EXERCICE 2015-2016**

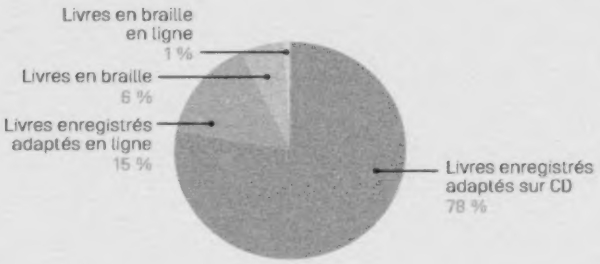

ENJEU 4 LE PARTAGE DES EXPERTISES

AXE 1 PÔLE DE RÉFÉRENCE ET DE SOUTIEN POUR LES MILIEUX BIBLIOTHÉCONOMIQUES ET ARCHIVISTIQUES

INDICATEURS	CIBLES 2015-2016	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2015-2016
a] Consultation des milieux relativement au projet de révision de la Loi sur les archives et de ses règlements afférents	Au cours de l'année 2015-2016	Consultation reportée	Consultation reportée
b] Nombre de projets conjoints réalisés avec les centres d'archives privées agréés	9	6	11
c] Nombre de notices importées par les bibliothèques québécoises dans leurs catalogues à partir du Service québécois de traitement documentaire	500 000	1 028 417	1 061 542
d] Révision de l'entente de partenariat avec la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications	Report de 2014-2015 à 2015-2016	Processus amorcé en mars 2014	Révision complétée

Commentaires

a] Un comité de travail réunissant des représentants de BAnQ et du MCC a été constitué afin de convenir des orientations et d'évaluer les enjeux relatifs à la révision de la loi et des règlements afférents.

b] Onze projets conjoints ont été réalisés avec les centres d'archives privées agréés en 2015-2016, ce qui représente une hausse marquée par rapport à l'an dernier. Ces partenariats ont porté principalement sur des partages de services et de ressources.

d] La révision de l'entente portant sur la Grande Bibliothèque a été complétée. BAnQ est en attente des approbations ministérielles et municipales.

AXE 2 DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ÉDUCATION / CULTURE

INDICATEURS	CIBLES 2015-2016	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2015-2016
a) Nombre d'activités destinées aux milieux scolaires	83	233	202
b) Contribution des milieux enseignants à la section destinée aux milieux de l'éducation sur le portail de BAnQ	–	Contribution reportée	Projet en réévaluation
c) Nombre d'activités réalisées en partenariat avec les écoles de bibliothéconomie et d'archivistique du Québec et les associations professionnelles	24	59	43

Commentaires

a) La baisse du nombre d'activités destinées aux milieux scolaires découle de la réduction du nombre de sorties d'élèves en raison des restrictions budgétaires dans les commissions scolaires.

b) Lancée en octobre 2012, la section *Milieu de l'éducation* du portail de BAnQ (banq.qc.ca/education) offre à tous les professionnels du domaine de l'éducation l'occasion de trouver rapidement parmi les ressources de l'institution celles qui leur conviennent selon leur fonction, l'ordre d'enseignement et la matière enseignée. Le contexte de resserrement budgétaire amène toutefois BAnQ à réviser le projet de bonification de cette section et à réévaluer les ressources à y consacrer.

c) Les activités réalisées en partenariat avec les écoles de bibliothéconomie et les associations professionnelles ont porté entre autres sur les ressources numériques et les services offerts par BAnQ ainsi que sur leur promotion. Les partenariats avec les milieux professionnels ont donné lieu à la rédaction d'une *Déclaration des bibliothèques québécoises* par les membres de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, ainsi qu'à la création de la Table de discussion du milieu archivistique québécois, qui a tenu sa première rencontre en février 2016.

Cette année encore, BAnQ a participé au Salon de l'emploi de l'École des sciences de l'information de l'Université McGill, organisé en partenariat avec l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, afin de faire connaître les possibilités d'emploi au sein de l'institution aux futurs diplômés des programmes de maîtrise en sciences de l'information.

AXE 3 RENFORCEMENT DES COLLABORATIONS AU CANADA ET À L'ÉTRANGER

INDICATEURS	CIBLES 2015-2016	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2015-2016
a) Nombre de projets réalisés avec des partenaires nationaux et internationaux	9	11	12
b) Soutien technologique et enrichissement des contenus du portail Internet du Réseau francophone numérique	Cible 2014-2015 reportée : Nouvelles fonctionnalités à partir de 2015-2016	Projet reporté	Travaux en cours

Commentaires

a) Les projets réalisés avec des partenaires canadiens et étrangers sont de natures diverses. Ils se concrétisent notamment par la signature d'ententes – par exemple, l'entente avec Bibliothèque et Archives Canada (BAC) concernant les publications numériques des maisons d'édition québécoises et avec la British Library pour la création d'une bourse de séjour de recherche au Eccles Centre de la British Library. La participation de BAnQ au Centre d'accès équitable aux bibliothèques, un organisme canadien sans but lucratif mettant à la disposition des bibliothèques publiques des collections de documents adaptés pour leurs abonnés ayant une déficience perceptuelle, est un autre exemple concret de ces projets. La traduction de normes et de règles bibliographiques compte parmi les projets réalisés en partenariat – par exemple, la traduction de la norme RDA en partenariat avec l'Association

pour l'avancement des sciences et des techniques de documentation (ASTED) et BAC, de même que la traduction de la 23e édition de la classification décimale Dewey en collaboration avec l'ASTED, BAC et la Bibliothèque nationale de France. Enfin, certains projets déjà amorcés sont en lien avec le Web, comme le partenariat avec Wikimedia pour l'activité *Mardi, c'est Wiki !*, qui contribue au développement de contenu québécois et francophone dans l'encyclopédie Wikipédia.

b) Créé en 2006 et bénéficiant du soutien actif de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Réseau francophone numérique (RFN) regroupe 26 institutions chargées de préserver et de diffuser le patrimoine documentaire francophone. BAnQ fait partie des membres fondateurs du Réseau et Christiane Barbe, présidente-directrice générale de l'institution, siège au Comité de pilotage.

Depuis 2008, BAnQ administre le portail Web du RFN (rfnum.org), qui offre un accès centralisé aux collections numérisées des institutions membres. À l'automne 2015, des travaux ont été entamés de concert avec la Bibliothèque nationale de France afin de doter le Réseau d'une nouvelle bibliothèque numérique, dont la mise en ligne est prévue à l'été 2016. Vouée à une large diffusion du patrimoine documentaire des membres, cette bibliothèque numérique constituera à terme une référence incontournable sur la francophonie. Le portail rfnum.org demeurera la porte d'entrée officielle du Réseau et aura une vocation institutionnelle et éditoriale.

Par ailleurs, soulignons qu'à l'automne 2016, le RFN deviendra une association internationale d'intérêt public, ce qui lui permettra de bénéficier d'une gouvernance pérenne. Dès l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et règlements, la présidente-directrice générale de BAnQ, Christiane Barbe, deviendra vice-présidente du Réseau, tel qu'adopté en assemblée générale.

ENJEU 5 LA CONSOLIDATION DES FONDEMENTS INSTITUTIONNELS

AXE 1 DÉVELOPPEMENT DES REVENUS AUTONOMES

INDICATEURS	CIBLES 2015-2016	RÉSULTATS	
		2014-2015	2015-2016
a) Nombre d'activités soutenues par la Fondation de BAnQ	16	14	16

Commentaires

a) Lancée en avril 2014, la première campagne majeure de financement de la Fondation de BAnQ se poursuit jusqu'en 2018. Grâce à ses généreux donateurs, la Fondation a financé 16 activités et projets en 2015-2016, appuyant ainsi BAnQ dans sa mission de démocratisation de l'accès à la culture et à la connaissance. Ces projets novateurs ont une réelle portée collective et s'adressent à des citoyens de tous âges et de toutes origines, notamment aux adolescents et aux nouveaux arrivants.

AXE 2 VALORISATION DU POTENTIEL HUMAIN

INDICATEURS	CIBLES 2015-2016	RÉSULTATS	
		2014-2015	2015-2016
a) Rédaction d'un Plan de développement de la main-d'œuvre et de gestion de la relève	Au cours de l'année 2015-2016	Reportée en 2015-2016	Reportée en 2016-2017
b) Nombre d'heures de formation offertes (Loi sur les compétences)	6 760	5 672	5 217

Commentaires

a) En raison d'une réorganisation de la Direction des ressources humaines, de la prévention et de la sécurité, la rédaction d'un plan de développement de la main-d'œuvre et de gestion de la relève n'a pu être réalisée. La rédaction de ce plan est prévue pour 2016-2017 en vue de la mise en place d'un plan d'action en 2017-2018.

b) En raison du contexte de resserrement budgétaire, le nombre d'heures de formation ainsi que les activités reliées à des participations à des congrès, séminaires et colloques ont diminué. Les activités de formation sélectionnées l'ont été en lien avec l'exercice de révision des processus en cours et avec la prestation des services aux usagers.

AXE 3 RENFORCEMENT DES STRUCTURES TECHNOLOGIQUES DE L'INSTITUTION

INDICATEURS	CIBLES 2015-2016	RÉSULTATS	
		2014-2015	2015-2016
a) Taux cumulé de remplacement des infrastructures technologiques	58 %	75 %	90 %
b) Rédaction d'un document d'orientation sur la création d'un site de relève	Au cours de l'année 2015-2016	–	Document en voie d'être complété
c) Réalisation d'études d'opportunité sur l'évolution des systèmes de gestion de bibliothèque et d'archives	Au cours de l'année 2015-2016	–	I. Archives : Étude réalisée. Travaux en cours pour le projet de refonte de Pistard. II. Bibliothèque : Étude reportée. Travaux de mise à niveau de l'interface publique en cours.

Commentaires

a) Le remplacement accéléré de certaines infrastructures technologiques s'est poursuivi en 2015-2016 en raison du risque accru d'un arrêt de service signalé dans le rapport annuel précédent.

b) Dans le cadre du projet de gestion des risques en technologies de l'information, désigné comme la priorité du plan d'activités 2016-2017 de la Direction générale des technologies de l'information et des télécommunications, le document sera complété en 2016.

c. II) Le système de gestion de bibliothèque étant plus à jour que celui des archives, un projet de mise à niveau du catalogue accessible au public en mode adaptatif (disponible sur tous les dispositifs numériques) a été amorcé.

Exigences législatives et gouvernementales

Déclaration de services aux citoyens

La réalisation des missions de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est encadrée par sa Déclaration de services aux citoyens. Celle-ci se trouve à l'annexe 1. L'institution traite rapidement et avec efficacité les plaintes qu'elle reçoit.

TABLEAU F – **COMMENTAIRES ET PLAINTES DES USAGERS**

	2014-2015	2015-2016
Commentaires	295	300
Plaintes	884	796
Total	**1 179**	**1 096**

GRAPHIQUE G – **OBJETS DES PLAINTES POUR L'EXERCICE 2015-2016**

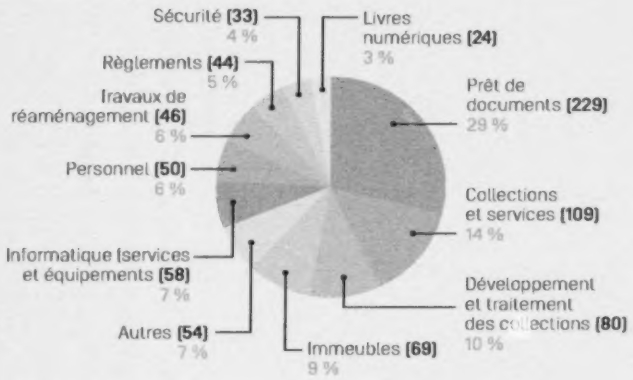

Le dernier palier de traitement des plaintes est constitué du Protecteur des usagers de BAnQ, qui a reçu 12 plaintes en 2015-2016. Parmi celles-ci, 10 concernaient BAnQ, alors que les deux autres visaient des établissements qui ne relèvent pas de BAnQ. Cinq plaintes portaient sur des contestations de frais à la suite de retards ou à cause de documents endommagés ; quatre autres portaient sur les banques de données de l'établissement, sur les notes au dossier de l'usager, et sur des questions reliées aux archives et au processus d'appel d'offres. Enfin, la dernière plainte n'avait aucun lien direct avec BAnQ et ne soulevait aucune difficulté relative aux services offerts, aux politiques de l'institution et aux installations. Elle visait plutôt le fonctionnement des guichets de stationnement, qui ne sont pas du ressort de l'établissement. Les plaintes reçues ont été réglées en vertu de la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de BAnQ.

Utilisation des ressources

Ressources informationnelles

TABLEAU H – **DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2015-2016**

	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels
Projets de développement	5 544 651 $	3 776 013 $
Autres activités (continuité et encadrement)	4 903 277 $	4 427 414 $
Total	**10 447 928 $**	**8 203 427 $**

TABLEAU I – **NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2015-2016**

Nombre de projets en cours au début de l'exercice	8
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	3
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	3
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	8

TABLEAU J – **LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES AU 31 MARS 2016**

Projets	Avancement (%)
Remplacement du parc de lecteurs-numériseurs pour microfiches destinés au public	100
Remplacement de l'infrastructure du réseau sans fil	90
Mise à niveau de l'infrastructure du cœur de réseau	75
Mise à niveau de l'infrastructure de téléphonie	15
Mise en place d'une infrastructure de stockage destinée à la préservation des documents numériques	70
Migration des postes de travail	100
Mise à jour des logiciels des postes de travail	50
Refonte du système de gestion des archives	20
BAnQ numérique	20
Migration du catalogue accessible en ligne vers InMedia	15
Portail Jeunes	100

Ressources humaines

Tableaux de l'effectif

TABLEAU K – **EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS**
(EN NOMBRE D'EMPLOYÉS)

Secteurs d'activité	2015	2016
Personnel d'encadrement	43	38
Professionnels et conseillers en ressources humaines	219	222
Employés de soutien	455	446
Total	**717**	**706**[1]

1. Inclut 52 employés surnuméraires.

TABLEAU L – **EFFECTIF UTILISÉ AU 31 MARS**
(EN ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET)

Secteurs d'activité	2015	2016
Personnel d'encadrement	42,60[1]	38
Professionnels et conseillers en ressources humaines	195,36	190,82
Employés de soutien	372,11	363,69
Total	**610,07**	**592,51**

1. Le nombre se termine par ,60 parce que deux cadres en retraite progressive travaillaient à raison de quatre jours par semaine.

TABLEAU M – **TAUX DE ROULEMENT DU PERSONNEL PERMANENT**[1]

	2014-2015	2015-2016
Taux de roulement (%)	4,91	4,20

1. Données comprenant les départs volontaires et les congédiements.

Tableau de la formation

TABLEAU N – **ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION**

	2014-2015	2015-2016
Proportion de la masse salariale (%)	0,81	0,77[1]

1. La diminution des dépenses de formation est principalement due aux efforts déployés à la suite des réductions budgétaires de 2015-2106. Les formations retenues devaient répondre aux critères suivants : avoir un caractère essentiel et incontournable et être le moins coûteuses possible. De plus, la restriction des dépenses de déplacement a réduit considérablement l'accès à des congrès et colloques ayant lieu à l'extérieur du Québec.

Bonis au rendement

Les versements de bonis ont été suspendus en 2009 pour une durée de trois ans à la suite de l'application de la loi 100 autant pour les cadres que pour le président-directeur général. Cette disposition de la loi 100 sur la rémunération additionnelle fondée sur le rendement est reconduite depuis 2013.

TABLEAU O – **BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2015-2016 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1ER AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015**

Statut	Nombre de bonis au rendement	Montant
Cadres	0	0 $
Cadres juridiques	0	0 $
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0 $
Total	**0**	**0 $**

Mesures de réduction des dépenses

En avril 2015, BAnQ a dû procéder à des compressions budgétaires en raison de la réduction de sa subvention gouvernementale d'un montant de 1 851 000 $.

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

Contrats de services

TABLEAU P – **CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 $ ET PLUS CONCLUS ENTRE LE 1ER AVRIL 2015 ET LE 31 MARS 2016**

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique[1]	0	– $
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique[2]	39	12 598 723 $
Total des contrats de services	**39**	**12 598 723 $**

1. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.
2. Inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Gestion et contrôle des effectifs

TABLEAU Q – **RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016**[1]

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés rémunérés au 31 mars 2016[2]
Personnel d'encadrement	68 327	15	68 342	37
Personnel professionnel	356 282	1 724	358 006	220
Personnel de bureau, technicien et assimilé	664 982	5 343	670 325	430
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	22 034	499	22 533	12
Étudiants et stagiaires	4 988	0	4 988	0
Total des heures	**1 116 613**	**7 581**	**1 124 194**	**699**

1. Chiffres calculés selon la formule utilisée aux fins de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État.
2. Chiffres calculés selon le nombre de dépôts bancaires.

Le nombre d'heures total pour la période d'avril 2015 à mars 2016 est de 1 124 194, comparativement à la cible de 1 162 430 fixée par le ministère de la Culture et des Communications pour la même période, soit une économie de 38 236 heures.

Cette variation est principalement due aux mesures de contrôle des dépenses et du temps supplémentaire imposées aux sociétés d'État. Les journées de grève d'employés de BAnQ ont aussi eu un effet sur les heures travaillées en 2015-2016.

Allégement réglementaire et administratif

Aucune politique n'a été révisée ou adoptée au cours de l'exercice 2015-2016.

Mesures prises pour se conformer aux recommandations du Vérificateur général pour l'exercice 2014-2015

Deux des mesures identifiées pour se conformer aux recommandations du Vérificateur général n'ont pu être implantées au 31 mars 2016. Toutefois, des actions ont été prises afin de respecter intégralement d'ici le 31 mars 2017 les recommandations formulées.

Codes d'éthique

Les administrateurs de BAnQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30).

BAnQ s'est également dotée d'un Règlement relatif au code d'éthique des employés, mis à jour en décembre 2013 à l'occasion de la révision de l'ensemble du corpus réglementaire de l'institution.

En 2015-2016, aucun cas de transgression du Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Les deux codes d'éthique sont reproduits à l'annexe 2.

Politique de financement des services publics

TABLEAU R – **POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS AU 31 MARS 2016**

Revenus provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Date de la révision tarifaire	Mode d'indexation du tarif	Revenus de tarification perçus	Coût des biens et services	Niveau de financement atteint	Niveau de financement visé
Direction générale de la Grande Bibliothèque							
Abonnement	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	700 $	95 $	100 %	100 %
Prêt entre bibliothèques	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	1 632 $	1 088 $	100 %	100 %
Recherche spécialisée	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	50 $	40 $	100 %	100 %
Directions générales de la Grande Bibliothèque, de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales							
Impression et reproduction	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	151 575 $	121 644 $	125 %	110 %
Direction de la gestion des immeubles							
Allée des bouquinistes	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	4 550 $	3 316 $	137 %	100 %
Stationnement[1]	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	953 999 $	495 090 $	193 %	145 %
Café des lettres[2]	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	19 310 $	33 899 $	57 %	65 %
Location de salles[3]	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	297 935 $	314 414 $	95 %	75 %
Direction des communications et des relations publiques et Direction de la programmation							
Publication	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	4 112 $	3 453 $	119 %	100 %
Direction de la programmation							
Camp de jour	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	16 675 $	74 479 $	22 %	20 %
Billetterie[4]	Valeur marchande	10 décembre 2015	Fixation	123 840 $	46 073 $	269 %	50 %
TOTAL				**1 574 378 $**	**1 093 591 $**		
Revenus provenant d'une autre source que la tarification							
Amendes				891 371 $			
Repères et services de catalogage avant publication (CIP)				192 171 $			
Prêt de services[5]				29 708 $			
Fondation de BAnQ				207 637 $			
Licence commerciale				225 649 $			
Ententes avec Bibliothèque et Archives Canada pour le transfert et le traitement de publications numériques d'éditeurs du Québec				125 000 $			
Autres (guichet automatique, location d'exposition, porte-monnaie virtuel)				632 275 $			
TOTAL DES AUTRES REVENUS				**3 878 189 $**			
Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être							
Aucun							

Justification du niveau de financement visé :

1. Le niveau de financement est passé de 176 % en 2014-2015 à 193 % en 2015-2016, parce qu'en 2015-2016 les revenus ont connu une hausse importante. Les dépenses sont par ailleurs restées stables.
2. Les coûts comprennent le financement du bâtiment. Le niveau de financement est passé de 73 % en 2014-2015 à 57 % en 2015-2016 parce qu'il y a eu une baisse de la surface louée par le Café.
3. Les coûts comprennent le financement du bâtiment. Le niveau de financement est passé de 70 % en 2014-2015 à 95 % en 2015-2016 parce qu'un tournage de film a généré beaucoup de revenus tout en entraînant peu de dépenses en cours d'année. De plus, le coût de financement du bâtiment a beaucoup diminué à la suite du refinancement de la dette. Le taux d'intérêt est passé de 4,816 % à 2,662 %.
4. Le niveau de financement est passé de 40 % en 2014-2015 à 269 % en 2015-2016 parce que l'exposition *La bibliothèque, la nuit* a donné lieu à une tarification à l'entrée.
5. Ce revenu est annulé par une dépense salariale de valeur équivalente.

Développement durable

Activités réalisées au cours de l'exercice

L'Assemblée nationale a adopté en 2006 la Loi sur le développement durable, qui vise à assurer une gouvernance fondée sur un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la qualité de vie des générations futures. Cette loi touche les sociétés d'État comme Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). À cet effet, l'institution a élaboré son Plan d'action de développement durable 2008-2013. Puisque la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a été prolongée jusqu'à l'adoption d'une stratégie révisée en octobre 2015, ce plan a été reconduit avec des ajouts et modifications jusqu'au 31 mars 2016. BAnQ présente ici son huitième bilan. Comme dans le rapport de 2014-2015, les résultats se rapportent aux cibles des actions.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1	
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	
Créer une adhésion et une participation au Plan d'action de développement durable de BAnQ	
ACTION 1	
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique	
Indicateurs et cibles	
Indicateurs	• Pourcentage du personnel sensibilisé au développement durable
	• Pourcentage des membres du personnel formés ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités courantes
Cibles	• Sensibiliser 100 % du personnel d'ici le début de 2011
	• Former 50 % des membres du personnel afin qu'ils possèdent, d'ici 2015, une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités courantes
Résultats de l'année	
	• Les gestes liés à la sensibilisation et à la formation étant récurrents, BAnQ a continué en ce sens, notamment par la participation aux activités collectives la Journée de l'environnement dans l'administration publique et le Jour de la Terre. Une nouvelle dans l'intranet a également été publiée pour annoncer la tenue d'un kiosque d'Hydro-Québec dans le hall de la Grande Bibliothèque faisant la promotion de produits écoénergétiques.
ACTION 2	
Sensibiliser les usagers de BAnQ à ses démarches en matière de développement durable	
Indicateur et cible	
Indicateur	• Nombre d'outils de sensibilisation des usagers mis de l'avant
Cible	• Sensibiliser les usagers fréquentant les édifices de BAnQ
Résultats de l'année	
	• La cible telle que décrite ne permet pas de mesurer le nombre d'usagers qui ont été sensibilisés à des démarches en matière de développement durable. Toutefois, les différentes actions privilégiées dans le Plan d'action visent à encourager les usagers à adopter les pratiques de l'institution en matière de développement durable (voir par ex. Action 7, p. 38-39).

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion

ACTION 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités conformes aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Indicateur et cible	
Indicateur	• État d'avancement de la mise en œuvre du plan annuel de gestion environnementale
Cible	• Mettre en œuvre le plan annuel de gestion environnementale
Résultats de l'année	
	• Plusieurs gestes du plan de gestion environnementale étant récurrents, ils ont été reconduits pour 2015-2016 : - Faire l'analyse de la consommation de tous les types d'énergie pour tendre vers une réduction - Poursuivre et maintenir les programmes de gestion des matières résiduelles en place - Intégrer dans tous les projets incluant des travaux de construction une clause de gestion des rebuts de construction selon le concept des 3RV

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Réduire les coûts d'utilisation des ressources et de l'énergie

ACTION 4

Promouvoir et mettre en œuvre des mesures de réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées dans les activités quotidiennes

Indicateurs et cibles	
Indicateurs	• Caractérisation des matières résiduelles annuelles
	• Matières résiduelles mises en valeur
	• Réduction annuelle du taux de consommation d'énergie
	• Réduction annuelle de la quantité de papier acheté
	• Réduction du nombre d'imprimés produits
Cibles	• Mettre en valeur un pourcentage global de 80 % du potentiel qui peut être mis en valeur (niveau Performance du programme ICI ON RECYCLE)
	• Optimiser la consommation énergétique

Résultats de l'année	
	• Diminution de la consommation énergétique, à la Grande Bibliothèque et à BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie, toutes sources confondues, de 13,2 % par rapport à 2014-2015 et de 21,2 % par rapport à 2008-2009
	• Réutilisation, dans les expositions, d'éléments de décor, de peinture, de caisses de transport et de matériaux d'emballage muséologique, de mobilier de rangement et de matériel électronique ainsi que recyclage de matériaux inutilisables
	• Achat de mobilier d'exposition ou d'éléments de décor usagés

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer et développer la présence de BAnQ dans les diverses régions du Québec

ACTION 6

Donner accès aux fonds, aux collections et aux services à distance de BAnQ à tous les Québécois, notamment par l'intermédiaire du portail de l'institution

Indicateurs et cibles	
Indicateurs	• Nombre de documents d'archives et de ressources archivistiques rendus disponibles par l'intermédiaire de l'outil de recherche du portail
	• Nombre de livres et d'autres documents de bibliothèque rendus disponibles par l'intermédiaire de l'outil de recherche du portail
	• Nombre de consultations dans Pistard
	• Nombre de consultations du catalogue Iris
	• Nombre de renouvellements de prêts à distance
	• Quantité de nouveaux contenus et de nouveaux services à distance offerts sur le portail
	• Taux de fréquentation du portail
	• Nombre de participants au réseau de prêt entre bibliothèques
	• Nombre de participants au Catalogue des bibliothèques du Québec
	• Nombre de consultations du Catalogue des bibliothèques du Québec
	• Nombre de demandes de référence à distance
	• Nombre de formations données ou d'outils de formation réalisés
	• Nombre d'activités culturelles réalisées
Cibles	• Accroître le nombre de documents d'archives et de bibliothèque disponibles par l'intermédiaire des outils de recherche du portail
	• Promouvoir le portail et les services de BAnQ sur l'ensemble du territoire du Québec

Résultats de l'année	
	• Ajout aux outils de recherche disponibles par l'intermédiaire du portail de 201 930 notices bibliographiques et 27 034 notices archivistiques
	• Diminution de 2 % du nombre de renouvellements de prêts à distance[1] et augmentation de 1 % du nombre de demandes de référence à distance
	• 302 974 accès à Pistard
	• Augmentation de 2 % du nombre de consultations du catalogue Iris
	• Augmentation de près de 7 % des visites sur le portail de BAnQ
	• Participation de 2 nouvelles bibliothèques au Catalogue des bibliothèques du Québec et augmentation de 4 % du nombre de bibliothèques participant au réseau de prêt entre bibliothèques
	• Offre globale de 31 expositions : 16 dans le réseau de BAnQ et 9 expositions mises en circulation dans 15 lieux hors réseau[2]
	• Diffusion sur le portail d'une trousse éducative pour les jeunes du primaire
	• Ajout à l'offre en vidéo sur le portail de 5 activités culturelles et 9 conférences professionnelles
	• Ajout à l'offre en vidéo sur le portail de 40 vidéos de concerts intégraux du fonds d'archives Festival International de Jazz de Montréal
	• Ajout à l'offre en baladodiffusion sur le portail de 8 activités culturelles
	• Diffusion de la nouvelle plateforme BAnQ numérique présentant une offre unifiée de l'ensemble des ressources numériques de l'institution
	• Mise en ligne du nouveau site Web de l'Espace Jeunes
	• Mise en ligne sur le portail de 10 capsules expliquant l'utilisation du système GALA qui permet la soumission d'un calendrier de conservation par les organismes publics

1. Le nombre de renouvellements de prêts à distance a diminué, mais le nombre total d'emprunts a augmenté de près de 3 %.
2. Pour des fins statistiques, on calcule le nombre de lieux hors réseau.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Développer l'offre numérique sur le portail de BAnQ afin de permettre à ses divers publics de consulter à distance un grand nombre de documents, dans toutes les disciplines, pour répondre à leurs besoins en matière d'information, d'éducation, de recherche, de culture et de loisir, notamment des documents rares et anciens ainsi que des documents nés numériques

ACTION 7

Développer l'offre numérique accessible à distance

Indicateurs et cibles	
Indicateurs	• Nombre de ressources numériques ajoutées sur le portail
	• Nombre de consultations des ressources numériques accessibles à distance
	• Nombre de ressources numériques adaptées aux personnes ayant un handicap visuel ajoutées sur le portail
	• Nombre d'interfaces spécialisées mises en ligne
Cibles	• Accroître le nombre de documents numérisés accessibles à distance
	• Accroître le nombre de ressources numériques accessibles à distance
	• Accroître le nombre d'usagers de BAnQ parmi les personnes ayant un handicap visuel
	• Accroître le nombre d'usagers de BAnQ provenant des milieux de l'enseignement

Résultats de l'année	
	• Collections patrimoniales : ajout de 1 059 988 documents numériques accessibles à distance (1 038 639 documents numérisés et 21 349 documents nés numériques reçus en dépôt volontaire)
	• Collections patrimoniales : augmentation de près de 5 % des documents numériques consultés (passage de 8 695 790 à 9 146 587 documents)
	• Collection universelle : ajout de 15 135 548 documents numériques accessibles à distance
	• Collection universelle : augmentation de 1 % du nombre de consultations des ressources numériques accessibles à distance (passage de 4 383 495 à 4 414 362)
	• Ajout de 2307 documents numériques adaptés accessibles à distance
	• Augmentation de 19 % du nombre d'emprunts de documents adaptés numériques
	• Augmentation de 16 % du nombre d'abonnés au Service québécois du livre adapté

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer la conservation adéquate des documents d'archives et de bibliothèque dont BAnQ a la garde, et ce, avec des partenaires le cas échéant

ACTION 8

Doter BAnQ de capacités d'entreposage suffisantes, notamment au moyen d'une bibliothèque de dépôt partagée, afin de répondre aux besoins croissants en matière de conservation de collections, tant pour les bibliothèques publiques que pour les bibliothèques des établissements d'enseignement, et afin de garantir un accès facile et rapide aux documents d'archives et de bibliothèque

Indicateur et cible	
Indicateur	• État d'avancement de l'organisation des lieux et des conditions de conservation
Cible	• Assurer le maintien, l'optimisation et le développement des lieux d'entreposage et de travail de BAnQ
Résultats de l'année	
	• Durant l'année 2015-2016, les travaux suivants ont été effectués : - analyse des besoins en entreposage de BAnQ Vieux-Montréal et évaluation d'un scénario d'installation de nouveaux magasins sur le terrain de BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie ; - démarches pour conclure des partenariats avec des organismes à Saguenay, à Rimouski et à Sept-Îles en vue de partager des espaces de réserves.
	• Évaluation des besoins pour l'entreposage des collections réalisée centre par centre à l'automne 2015. Sont en cours ou complétés : - renouvellement du bail et travaux de réaménagement de BAnQ Québec ; - livraison de six nouveaux magasins de conservation au Complexe scientifique à Québec (phase 2).

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26	
Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	
Intervenir auprès des « clientèles empêchées » (par exemple, les analphabètes, les autochtones, les communautés culturelles, les décrocheurs scolaires)	
ACTION 9	
Jouer un rôle de médiation culturelle pour les usagers de BAnQ, actuels ou futurs, et atteindre des segments de nouveaux publics	
Indicateurs et cible	
Indicateurs	• Nombre de formations adaptées
	• Nombre de partenaires
	• Nouveaux publics informés
Cible	• Atteindre là où elles sont les « clientèles empêchées », notamment les analphabètes, les autochtones, les communautés culturelles, les décrocheurs scolaires et les gens qui ne fréquentent habituellement pas un lieu culturel
Résultats de l'année	
	• Nouveaux publics atteints grâce à des expositions itinérantes (*Ici / ailleurs* et *Le Plateau de Michel Tremblay*) dans le milieu médical : dans plusieurs centres d'hébergement et de soins de longue durée et au Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal
	• Sensibilisation du public à l'inclusion sociale grâce au projet *Poème d'un jour*, en partenariat avec le Groupe L'Itinéraire
	• Réalisation de 205 séances de formation auxquelles ont participé 3289 personnes : classes de francisation, séances d'information sur les régions du Québec pour les nouveaux arrivants et visites de la Grande Bibliothèque pour des jeunes en réinsertion sociale
	• Poursuite du programme L'Heure du conte TD avec des histoires offertes en diverses langues : 1034 personnes ont participé à ces animations
	• Poursuite de la collaboration avec Les Amis de BAnQ pour la tenue de groupes de conversation en français avec de nouveaux arrivants
	• Partenariat, pour une deuxième année consécutive, avec la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, le CSSS Jeanne-Mance et la Fondation du Dr Julien pour parrainer 50 jeunes dans le cadre du Plan d'accessibilité au Camp de jour de la Grande Bibliothèque

Les objectifs gouvernementaux non retenus par BAnQ sont consignés dans son Plan d'action de développement durable, disponible sur son portail Web.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le comité permanent sur la Politique linguistique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2015-2016. Le comité s'est penché sur son fonctionnement et sa composition ainsi que sur la planification des activités de sensibilisation à la langue française.

BAnQ a participé à la Francofête organisée par l'Office québécois de la langue française, qui a eu lieu du 12 au 20 mars 2016. À cette occasion, BAnQ a diffusé dans son intranet quatre nouvelles visant la promotion de la langue française et son bon usage auprès des employés de BAnQ. Cette activité de sensibilisation a aussi contribué à améliorer les connaissances en français du personnel ainsi qu'à faire connaître la Politique linguistique de BAnQ. Les employés de BAnQ étaient invités à utiliser les ressources en ligne mises à leur disposition dans la Boîte à outils linguistiques de l'intranet. De façon à participer à la promotion de la Francofête et de la Journée internationale de la Francophonie, BAnQ a aussi publié sur son portail Web une nouvelle invitant ses usagers à visiter le site de la Francofête et à participer aux activités, jeux et concours proposés.

BAnQ a également présenté, à la Grande Bibliothèque, une activité en lien avec la Francofête, soit le gala et lecture *Conjuguons lire et écrire*. Ce concours s'adressait à des personnes issues de différentes communautés culturelles de Montréal pour qui le français est une langue seconde.

BAnQ continue de déployer tous les efforts nécessaires à l'égard de l'emploi et de la qualité de la langue française. Cette année, une plainte relative à l'utilisation du français a été formulée à l'Office québécois de la langue française à la suite de l'émission d'un accusé de réception en anglais à un usager par un poste de retour en libre-service à la Grande Bibliothèque. Après vérification, il s'agissait d'un problème technique, et BAnQ a répondu à la satisfaction de l'Office québécois de la langue française.

Gouvernance de BAnQ

Le 12 juin 2015, la Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec entrait en vigueur, en cohérence avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Les modifications de la loi constitutive de BAnQ portent entre autres sur la composition du conseil d'administration, faisant passer celui-ci de 17 à 15 membres, sur la scission des postes de président du conseil d'administration et de président-directeur général et sur la nomination par le gouvernement de neuf membres, en tenant compte du profil de compétence et d'expérience établi par le conseil et selon les catégories identifiées dans la loi.

Les modifications législatives visent également la durée des mandats du président du conseil (n'excédant pas cinq ans) et des administrateurs (mandat de quatre ans pouvant être renouvelé deux fois consécutivement ou non, au seul titre d'administrateur), la qualification en tant qu'administrateurs indépendants, selon l'avis du gouvernement, des deux tiers des membres, et enfin la création et le maintien des comités statutaires suivants : un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification, un comité des ressources humaines ainsi qu'un comité des usagers.

Conformément à ses nouvelles obligations, le conseil de BAnQ a adopté un profil de compétence et d'expérience des administrateurs qui vise les neuf membres du conseil nommés par le gouvernement. La loi dicte des critères spécifiques et obligatoires pour au moins six d'entre eux : deux doivent provenir du milieu archivistique, deux du milieu de la bibliothéconomie, un du milieu de l'éducation et un du milieu culturel (domaine du livre, du cinéma ou de la musique, par exemple). Le conseil doit également compter un membre de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions ainsi qu'une personne possédant une expertise dans le domaine de la gestion documentaire au sein d'un organisme public, conformément à la Loi sur les archives. Parmi tous les membres, au moins trois doivent provenir de régions autres que celle de Montréal et peuvent évoluer dans divers milieux, dont le milieu des affaires. Enfin, un membre usager de BAnQ est nommé par le gouvernement sur recommandation au conseil du comité des usagers. Le bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal, nommé d'office, et deux membres nommés par le gouvernement sur recommandation de la Ville de Montréal, l'un provenant des bibliothèques des arrondissements et l'autre des secteurs montréalais de la culture et du patrimoine, complètent la formation du conseil.

La loi prévoit qu'à la fin de leur mandat les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau. Le processus de consultation pour la reconduction des administrateurs actuels et la nomination de nouveaux administrateurs, conformément aux nouvelles dispositions législatives ainsi qu'au profil de compétence et d'expérience adopté par le conseil, est toujours en cours au 31 mars 2016.

Implantation de la nouvelle gouvernance

Le premier volet de la refonte législative consiste à mettre en œuvre la nouvelle gouvernance de BAnQ. Pour ce faire, le conseil a constitué un comité de gouvernance qui, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, a le mandat d'élaborer des règles de gouvernance et de régie interne pour la bonne conduite des affaires de BAnQ et d'en recommander l'adoption au conseil. À ce jour, une centaine de règles, politiques et procédures ont été recensées, visant autant la gouvernance du conseil que les comités, les contrats, les autorisations de signature, la vérification interne, la gestion des risques, les acquisitions (de la Bibliothèque nationale, de la Grande Bibliothèque et des Archives nationales), les ressources humaines, les usagers, les services adaptés, etc. Toutes ont été élaborées avant l'entrée en vigueur de la Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Le comité a le mandat de réviser le corpus réglementaire dans la prochaine année de façon à uniformiser la réglementation et à arrimer les règles et politiques les unes aux autres dans un nouvel environnement de gouvernance. Le premier volet de la refonte vise à remplacer six règlements, une politique et deux procédures pour en faire un seul volume de référence. Il s'agit des règlements visant la régie interne du conseil d'administration et de ses comités, de celui touchant l'élection des représentants des usagers de BAnQ au conseil d'administration, de ceux relatifs aux règles de gestion financière – y compris les règles de présentation du rapport annuel de gestion – et à la délégation de signature et de pouvoir du président-directeur général de BAnQ, ainsi que des politiques et procédures visant l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction. Les travaux de révision sont en cours.

En 2015-2016, le conseil s'est réuni à cinq reprises et a également tenu cinq consultations électroniques. Outre ses affaires courantes (soit l'étude et l'adoption du budget et du plan d'immobilisations de BAnQ, le suivi de la reddition de comptes et l'adoption des états financiers), le conseil a adopté les grandes orientations du prochain plan stratégique triennal de BAnQ et le Plan d'action de développement durable 2015-2020, et a étudié et autorisé plus d'une quinzaine de contrats relevant de sa compétence.

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2016

Présidente	
Christiane Barbe Présidente-directrice générale Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Pdg de BAnQ depuis 2014, Christiane Barbe a auparavant été présidente de la Commission de la fonction publique du Québec (de 2011 à 2014), sous-ministre en titre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (de 2009 à 2011) et sous-ministre au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (de 2004 à 2009).
Membres	
Isabel Assunçao Membre nommée par le gouvernement sur la recommandation de la Ville de Montréal. Art. 4.1, dernier paragraphe, RLRQ c-B.1.2.	*Directrice, Culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ville de Montréal* Détentrice d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information, Isabel Assunçao a occupé différents postes de cadre à la Ville de Montréal depuis 1990, notamment à la Bibliothèque centrale de Montréal, où elle a été responsable du catalogage et de l'analyse documentaire puis, à partir de 1993, responsable de la gestion des systèmes documentaires pour tout le réseau des bibliothèques. En 1995, son mandat a été élargi au Service de la culture pour l'ensemble des technologies de l'information.
Gaston Bellemare	*Président, Festival international de la poésie de Trois-Rivières* Cofondateur, en 1971, des Écrits des Forges, Gaston Bellemare en a été le trésorier de 1971 à 1983 et le président de 1983 jusqu'à 2008. Il est éditeur émérite de l'Association nationale des éditeurs de livres, qu'il a présidée de 2004 à 2008 et de 2010 à 2012. Il a été président de Copibec (2008-2013) et de la Fondation de Saint-Denys-Garneau (2004-2013) et membre du conseil d'administration de la Fondation des parlementaires québécois et de la Commission du droit de prêt public, tout en participant à de nombreux jurys du secteur culturel. En 2013, il a été fait membre de l'Ordre du Canada.

Isabelle Cadrin Membre nommée par le gouvernement sur la recommandation de la Ville de Montréal. Art. 4.1, dernier paragraphe, RLRQ c-B.1.2.	*Directrice, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Ville de Montréal* Gestionnaire polyvalente possédant plus de 28 ans d'expérience à titre de gestionnaire au sein de la fonction publique montréalaise, Isabelle Cadrin a une excellente connaissance des enjeux municipaux, tant locaux que métropolitains, et a montré à maintes reprises une grande capacité de concertation et d'adaptation au changement.
Marie-Josée Courchesne	*Chef de service, Gestion des documents et des archives, Ville de Longueuil* Détentrice d'une maîtrise en archivistique de l'Université Laval, Marie-Josée Courchesne a œuvré en gestion documentaire au sein du gouvernement du Québec de 1999 à 2014. Elle a également occupé plusieurs fonctions au sein de l'Association des archivistes du Québec, dont la présidence en 2002.
Martin Desroches	*Directeur général, Cinémaginaire* CPA depuis 1992, Martin Desroches a travaillé de 1989 à 1997 au sein d'un cabinet d'audit, puis s'est joint à l'équipe de Cinémaginaire-Funfilm Distribution. Il a été membre de divers conseils d'administration, dont ceux de la Société de distribution Cinéma libre (1991-1997) et du Festival du nouveau cinéma (2006-2012).
Isabelle Ducharme	*Présidente du conseil d'administration, Kéroul* Engagée depuis près de 20 ans dans les activités d'insertion sociale des personnes en situation de handicap, Isabelle Ducharme a animé de multiples conférences, formations et séances de sensibilisation pour l'intégration des personnes handicapées.
Ivan Filion Membre d'office à titre de bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal. Art. 4.1 RLRQ c-B.1.2.	*Directeur, Bibliothèques, Service de la culture, Ville de Montréal (à compter du 24 septembre 2015)* Ivan Filion possède une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (1990) et un baccalauréat en anthropologie (1987) de l'Université de Montréal. Il travaille en bibliothéconomie depuis 1990 dans l'administration municipale (Anjou et Montréal). De 2002 à juillet 2015, il a été chef de division des bibliothèques ; il est devenu directeur en juillet 2015. À ce titre, il établit, avec les responsables des bibliothèques des 19 arrondissements montréalais, des politiques et un plan de développement d'un réseau de 45 bibliothèques publiques, et coordonne l'élaboration et l'application des programmes et services.
Joëlle Fontaine-Gariépy	*Étudiante* Joëlle Fontaine-Gariépy est la représentante des usagers de l'extérieur de la ville de Montréal.
Louise Guillemette-Labory Membre d'office à titre de bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal. Art. 4.1 RLRQ c-B.1.2.	*Directrice associée, Bibliothèques, Direction du développement culturel et des bibliothèques, Service du développement culturel, Ville de Montréal (jusqu'au 18 juin 2015)* Louise Guillemette-Labory a agi en tant que directrice des bibliothèques à la Ville de Montréal de 2002 à juin 2015. C'est à ce titre qu'elle a siégé au conseil d'administration de BAnQ pendant cette période. Parmi ses réalisations les plus marquantes à Montréal, on compte un diagnostic des bibliothèques et un plan de rattrapage, dont un volet immobilier partagé avec le gouvernement du Québec, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique et le développement d'une offre de services numériques et virtuels. Depuis juin 2015, elle siège à plusieurs conseils d'administration et comités, majoritairement en lien avec la lecture.

Christiane Huot	*Directrice retraitée, Service des archives et de la gestion des documents, Université du Québec à Montréal* Pendant le mandat de Christiane Huot, le Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM a été récipiendaire de trois prix annuels de l'Association des archivistes du Québec. Madame Huot a été présidente du comité des archivistes universitaires réunis au sein de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, présidente du Réseau des services d'archives du Québec, ainsi que commissaire à la Commission des biens culturels du Québec.
Anastassia Khouri	*Bibliothécaire émérite, Université McGill* Polyglotte et dotée d'une formation hybride en systèmes et sciences de l'information, Anastassia Khouri a consacré ses activités professionnelles à concevoir, planifier et implanter différents systèmes et services électroniques ainsi qu'à intégrer les nouvelles technologies pour soutenir et faciliter l'enseignement et la recherche universitaires. Elle est conférencière, consultante et membre de plusieurs comités portant sur la technologie et l'information électronique, tant au niveau national qu'international.
Yvan Lamonde	*Professeur émérite, Université McGill* Yvan Lamonde est le représentant des usagers de la ville de Montréal. Professeur émérite d'histoire et de littérature québécoises à l'Université McGill, récipiendaire du prix du Gouverneur général (1994) et de la prestigieuse bourse de recherche Killam, membre de la Société royale du Canada et de l'Académie des lettres du Québec, Yvan Lamonde a balisé dans une cinquantaine d'ouvrages et plus de 200 articles scientifiques l'histoire culturelle et intellectuelle du Québec du XVIII[e] siècle à nos jours.
Francis Leblond	*Archiviste, Fédération des caisses Desjardins du Québec* Détenteur d'une maîtrise en histoire de l'Université Laval, Francis Leblond est archiviste au Mouvement Desjardins depuis 1989. Au fil de sa carrière, il a siégé au conseil d'administration du Réseau des services d'archives du Québec et à celui du Regroupement des services d'archives de la région de Québec, et a collaboré aux travaux de plusieurs comités de l'Association des archivistes du Québec. Sur une base ponctuelle, il a aussi été chargé de cours en archivistique à l'Université Laval. Enfin, il a prononcé des conférences dans plusieurs colloques et congrès, au Canada et à l'étranger.
Wendy Lessard-Durrant Démission : 30 octobre 2015	*Directrice retraitée, bibliothèque de l'Université Bishop's* Diplômée de l'Université Bishop's (B.A., 1970) et de l'Université McGill (M.L.S., 1972), Wendy Lessard-Durrant a commencé sa carrière à la bibliothèque de l'Université Bishop's en 1972, pour ensuite y occuper différents postes au fil des années et finalement y œuvrer en tant que bibliothécaire en chef jusqu'au moment de sa retraite, en 2004. Elle a siégé aux conseils d'administration du Collège régional Champlain, du Centre de recherche des Cantons-de-l'Est (CRCE) et de la Fondation Lampe. Elle est présentement membre du sous-comité des archives du CRCE et bénévole active pour des organismes tels que la Société d'histoire et de musée de Lennoxville-Ascot et l'Association des femmes diplômées des universités, région de Sherbrooke.

Stanley Péan	*Animateur de radio et chroniqueur* Stanley Péan a publié une vingtaine d'ouvrages : nouvelles, romans, œuvres pour la jeunesse, récits, essais. Porte-parole du Mouvement pour les arts et les lettres depuis 2004 et président de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois de 2004 à 2010, il s'est également illustré comme scénariste, traducteur, journaliste, critique littéraire et musical, et auteur de chansons. Mélomane, il anime l'émission *Quand le jazz est là* du lundi au vendredi à l'antenne d'ICI Musique, la chaîne radiophonique musicale de Radio-Canada.
Joëlle Thivierge	*Directrice générale, Réseau BIBLIO de l'Estrie* Possédant une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (Université de Montréal) ainsi qu'un diplôme d'études supérieures en gestion (École des hautes études commerciales), Joëlle Thivierge a œuvré durant 10 ans au service à la clientèle d'une entreprise privée en gestion documentaire. Depuis août 2001, elle est directrice générale du Réseau BIBLIO de l'Estrie. Elle est membre de plusieurs associations et participe activement à différents comités, tant au niveau local ou régional qu'au niveau national.
Gérald R. Tremblay	*Avocat associé, McCarthy Tétrault* Admis au Barreau du Québec en 1968, Gérald R. Tremblay a obtenu en 1969 un diplôme d'études supérieures en droit public de l'Université d'Ottawa. Il a été secrétaire juridique à la Cour suprême du Canada de 1967 à 1969. Nommé conseiller de la reine en 1987, il a été fait membre de l'Ordre du Canada en 2003 et officier de l'Ordre national du Québec en 2005, et a reçu le titre d'avocat émérite en mai 2010. Il est vice-président de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et président de la commission Avenir de l'avocat de l'Union internationale des avocats. M[e] Tremblay a été bâtonnier du Québec de 2008 à 2009.
Secrétaires	
Sophie Montreuil Secrétaire générale par intérim jusqu'au 24 août 2015	*Directrice du Bureau de la présidence et des affaires institutionnelles, BAnQ*
M[e] Geneviève Pichet Secrétaire générale depuis le 25 août 2015	*Directrice du soutien à la gouvernance, BAnQ*

Comités rattachés au conseil d'administration

Les comités rattachés au conseil d'administration sont composés de membres de celui-ci et d'experts externes. Des représentants de BAnQ se joignent aux réunions selon leur expertise.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit a tenu quatre réunions. Conformément à son mandat, il a approuvé le plan annuel de vérification interne et a veillé à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place. Il a effectué la surveillance de l'environnement de contrôle et de la gestion des risques. Il a examiné les états financiers avec le vérificateur externe nommé par le gouvernement et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration, en plus d'examiner les prévisions budgétaires annuelles. La directrice de la vérification interne relève du président du comité.

Composition du comité d'audit au 31 mars 2016

Membres du conseil d'administration de BAnQ
Martin Desroches
Francis Leblond

Membres externes
Michel Hamelin, président
Associé leader, Services organisationnels et financiers, et membre du comité de direction
Demers Beaulne

Caroline Bineau
Directrice, Administration et Campagne annuelle
Fondation HEC

Magda Greiss
Directrice de la vérification interne

COMITÉ SUR LES COLLECTIONS ET LES SERVICES

Le mandat du comité sur les collections et les services consiste en la formulation d'avis et de recommandations au conseil d'administration quant à l'adoption d'orientations, de politiques ou de réglementations en matière de développement et de gestion des collections et des services de BAnQ. Ces avis doivent prendre en considération les missions de l'institution et ses divers publics ainsi que son environnement de coopération avec les milieux documentaires québécois, les milieux culturels et les milieux de l'éducation. La révision globale du corpus réglementaire de BAnQ est actuellement en cours. Dans le cadre de ce vaste chantier, les politiques et règlements visant les collections et les services, dont les politiques d'acquisition des collections, seront revues et soumises aux instances décisionnelles le moment venu.

Composition du comité au 31 mars 2016

Membres du conseil d'administration de BAnQ
Isabel Assunçao, présidente
Marie-Josée Courchesne
Yvan Lamonde
Francis Leblond
Wendy Lessard-Durrant (jusqu'au 30 octobre 2015)

Membres externes
Denys Chouinard
Archiviste retraité

COMITÉ SUR LES SERVICES ADAPTÉS

Le mandat du comité sur les services adaptés est de formuler des avis et des recommandations au conseil d'administration quant à l'adoption d'orientations, de politiques ou de réglementations de BAnQ en matière de développement de services aux personnes handicapées et de développement des collections pour les personnes ayant une déficience perceptuelle ou des limitations fonctionnelles. Il consiste aussi à garantir au sein de BAnQ l'accessibilité aux collections et aux services adaptés, notamment grâce aux technologies de l'information et des télécommunications. Le comité conseille également BAnQ sur la mise en œuvre de partenariats avec les autres institutions intéressées.

La révision globale du corpus réglementaire de BAnQ, actuellement en cours, vise notamment le mandat du comité sur les services adaptés. En vertu de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, BAnQ doit produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Conformément à cette loi, BAnQ dresse chaque année un bilan des actions réalisées au cours du dernier exercice et énonce les actions envisagées pour l'année suivante, en fonction des principaux obstacles qui nuisent à l'utilisation par les personnes handicapées des services et des collections de BAnQ. Ce rapport est soumis au comité pour étude et émission de recommandations au conseil. Cette année, BAnQ a désiré revoir le canevas et la présentation graphique du plan d'action afin de moderniser le document et de l'arrimer davantage avec son plan stratégique. L'exercice est actuellement en cours et le nouveau plan sera soumis au comité, puis au conseil d'administration au début de l'automne 2016.

Composition du comité au 31 mars 2016

Membre du conseil d'administration de BAnQ
Isabelle Ducharme, présidente

Membres externes
Émilie Boulet-Lévesque
Coordonnatrice, responsable du service d'interprétation visuelle pour les cégeps de l'ouest du Québec
Cégep du Vieux-Montréal

Guylaine Martin
Directrice générale
Baluchon Alzheimer

Diane Milliard
Directrice générale
Association du Québec pour l'intégration sociale, Institut québécois de la déficience intellectuelle

Elizabeth Walcot-Gayda
Représentante du milieu des troubles d'apprentissage

COMITÉ SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le mandat du comité sur les technologies de l'information est de formuler des avis et des recommandations au conseil d'administration au sujet des orientations et des projets institutionnels dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications. Le comité analyse et commente notamment la planification annuelle et triennale de BAnQ élaborée dans le cadre de la réglementation gouvernementale. Il peut également être appelé à étudier tout projet de politique ou de règlement de BAnQ relié aux technologies de l'information et des télécommunications. Cette année, le comité a tenu une réunion.

Composition du comité au 31 mars 2016

Membres du conseil d'administration de BAnQ
Gaston Bellemare
Christiane Huot

Membres externes
Catherine Beaudry
Directrice du développement et du soutien organisationnels
Sûreté du Québec

Christian Léveillé
Directeur principal retraité,
Technologie, orientations et conception
Mouvement Desjardins

Sylvain Perras
Directeur de service, Technologies de l'information
Ville de Montréal

Renseignements concernant la rémunération

Rémunération et avantages versés aux membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Ils ont droit au remboursement des dépenses inhérentes aux déplacements effectués pour participer aux réunions. Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont établis par le Conseil des ministres.

Comités institutionnels

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES SERVICES AUX NOUVEAUX ARRIVANTS ET AUX COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Le mandat du comité consultatif sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles est de conseiller BAnQ en matière de services, de collections, de mise en valeur, d'activités culturelles et de promotion destinés aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles. Il doit également fournir des informations de première main sur les besoins de ces publics en matière de services de bibliothèque.

Composition du comité au 31 mars 2016

Membres externes
Efoe-Yves Adjakly
Daniele Bernardes Pimenta
Jennifer Courter
Florente Démosthène
My Loan Duong
Habib El-Hage
Rebeca Garcia Sanchez
Alice Mascarenhas
José Ricardo Mendoza
Ping Wang

Membres du personnel de BAnQ
Christiane Barbe, présidente
Présidente-directrice générale

Marylène Le Deuff
Bibliothécaire à la section Économie, affaires, sciences et technologies
Direction de la référence,
Direction générale de la Grande Bibliothèque

Jimmy Légaré
Chef de service des sections Économie, affaires, sciences et technologies et Histoire, sciences humaines et sociales et chef de service de la section Musique et films par intérim
Direction de la référence, Direction générale de la Grande Bibliothèque

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE

Le mandat des membres du comité consultatif sur la programmation culturelle est d'approuver les orientations annuelles et de veiller à ce que les choix soient représentatifs de la diversité des collections et des priorités de BAnQ. Il veille à définir les priorités triennales et approuve les projets soumis en matière de programmation culturelle.

Composition du comité au 31 mars 2016

Membres externes

Gaston Bellemare
Président
Festival international de la poésie de Trois-Rivières

Isabelle Cadrin
Directrice de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Ville de Montréal

Denys Chouinard
Archiviste retraité

Michel Huard
Professeur en techniques de muséologie retraité
Collège Montmorency

Hélène Pagé
Directrice du Service de la médiation culturelle et éducative et des relations avec les musées québécois retraitée
Les Musées de la civilisation

Michel Perron
Directeur général
Société des musées du Québec

Membres du personnel de BAnQ

Christiane Barbe, présidente
Présidente-directrice générale

Isabelle Corriveau, secrétaire
Coordonnatrice à la programmation
Direction de la programmation

Sophie Montreuil
Directrice du Bureau de la présidence et des affaires institutionnelles et directrice des communications et des relations publiques par intérim

Nicole Vallières
Directrice de la programmation

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Diffusion des documents visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Au cours de l'année, le sous-comité du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de BAnQ s'est réuni une fois et s'est assuré de la mise à jour continue de la section « Accès à l'information » du portail Internet de l'institution : banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo.

Bilan des demandes d'accès à des documents reçues et des activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Demandes d'accès à des documents

Nombre de demandes d'accès **reçues** : 63, dont 10 visant des fonds d'archives privées[1]

Nombre et **nature** des demandes d'accès reçues excluant celles visant des fonds d'archives privées :

Nombre	Nature
13	Renseignements relatifs à l'administration de la justice et à la sécurité publique
20	Renseignements relatifs à des décisions administratives ou politiques
0	Renseignements relatifs à l'économie
20	Demandes d'accès à des renseignements personnels

Nombre de demandes **acceptées entièrement** : 23

Nombre de demandes **partiellement acceptées** : 7

Nombre	Restrictions applicables[2]
2	Article 1, Loi sur l'accès
2	Articles 28 et 29.1, Loi sur l'accès
1	Articles 34 et 36, Loi sur l'accès
1	Article 42, Loi sur l'accès
1	Articles 53, 54 et 59, Loi sur l'accès

Nombre de **demandes refusées** : 22

Nombre	Restrictions applicables[2]
13	Article 1, Loi sur l'accès
1	Articles 1 et 15, Loi sur l'accès
2	Articles 28 et 29.1, Loi sur l'accès
1	Articles 29.1, Loi sur l'accès
1	Article 37, Loi sur l'accès
3	Article 48, Loi sur l'accès
1	Articles 53, 54 et 59, Loi sur l'accès

Nombre de **demandes abandonnées** : 2

Nombre de demandes ayant fait l'objet de **mesures d'accommodements raisonnables** : 0

Nombre de demandes ayant fait l'objet de **demande de révision** devant la Commission d'accès à l'information : 4

Délai de traitement des demandes d'accès :

Délai	Nombre de demandes
20 jours	37
30 jours	13
+ de 30 jours	2

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

En octobre 2015, une nouvelle Direction de l'accès à l'information a été créée. Ce changement réaffirme l'importance de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels au sein de BAnQ. Le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements s'est réuni une fois. À cette occasion, il s'est penché notamment sur son fonctionnement et sa composition. Il s'affaire également à planifier et à organiser une semaine de sensibilisation à l'intention des employés de BAnQ.

Au cours de l'année 2015-2016, une activité de sensibilisation a été organisée à l'intention de l'ensemble des cadres de BAnQ. Celle-ci visait à rappeler les principes de base et les obligations découlant de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. De plus, 13 nouveaux employés de BAnQ ont suivi la formation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (AIPRP) au moment de leur entrée en fonction. Cette formation de base a pour objectif de sensibiliser tout nouvel employé aux principes fondamentaux relatifs à l'AIPRP. Entre autres, on y rappelle l'importance de protéger les renseignements personnels détenus par BAnQ, tout au long de leur cycle de vie, de même que l'importance de privilégier l'accès aux documents sous réserve de certaines restrictions.

1. Conformément à l'article 2 (4°) de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »), celle-ci ne s'applique pas aux archives privées visées à l'article 27 de la Loi sur les archives, RLRQ c. A-21.1. Toutefois, nonobstant cette disposition, les 10 demandes ont fait l'objet d'une analyse particulière et d'un suivi par BAnQ.
2. Les restrictions applicables inscrites dans ce tableau sont celles prévues à la Loi sur l'accès.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

En mai 2011, le Conseil du trésor a adopté trois standards visant à accroître l'accessibilité du Web : le standard sur l'accessibilité d'un site Web, le standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable et le standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web. Tous trois ont pour objectif de faciliter l'utilisation du Web par toute personne, qu'elle soit handicapée ou non, et s'appliquent à l'ensemble des ministères et organismes. En 2015-2016, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des standards d'accessibilité du Web sur ses sites au fur et à mesure de l'intégration de modifications.

TABLEAU S – **SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**

	Détails
Liste des sections ou sites Web qui ne sont pas encore conformes	Certains documents téléchargeables
	Vidéos et bandes audio des conférences, spectacles et activités
	Capsules vidéo
	Sections et applications Web listées dans la page *Accessibilité* du portail au paragraphe *Contenus non conformes*
	Sections listées dans la page *Accessibilité* du site de l'Espace Jeunes au paragraphe *Contenus non conformes*
	Intranet
	Extranet
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Création du portail BAnQ numérique, conforme aux standards, conçu pour s'adapter à la résolution de l'écran
	Offre d'assistance maintenue pour remplir les formulaires téléchargeables non accessibles
Liste des obstacles et des situations particulières	Ressources humaines limitées
	Échéanciers initiaux serrés
Ressources mises à contribution	Personnel de la Direction générale des technologies de l'information et des télécommunications
	Rédacteurs et producteurs de contenus de BAnQ

BAnQ en chiffres

1. Usagers inscrits
2. Utilisation des ressources documentaires
3. Demandes de référence
4. Expositions et activités culturelles
5. Acquisitions
6. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales pour l'exercice 2015-2016 (nombre de documents)
7. Traitement documentaire et archivistique pour l'exercice 2015-2016
8. État des collections au 31 mars
9. Numérisation des collections patrimoniales et archivistiques
10. Programme de catalogage avant publication (CIP)
11. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
12. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
13. Approbation de calendriers de conservation

Légende :
– : non disponible ou non applicable

TABLEAU 1 - USAGERS INSCRITS

	2014-2015	2015-2016
Usagers inscrits	362 279	387 693

TABLEAU 2 - UTILISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

	2014-2015	2015-2016
Documents empruntés – Collection universelle	**5 068 249**	**5 218 360**
Documents imprimés, audiovisuels, etc.	4 498 125	4 361 625
Documents numériques	570 124	856 735
Documents consultés	**14 252 807**	**14 587 795**
Collection universelle	1 025 637	893 090[1]
Collections patrimoniales	119 681	104 256[1]
Fonds et collections d'archives	28 204	29 500
Documents numériques	13 079 285	13 560 949
TOTAL	**19 321 056**	**19 806 155**
Prêt entre bibliothèques		
Documents prêtés par BAnQ	10 759	11 880
Documents empruntés par BAnQ	2 111	2 284
Catalogues en ligne – nombre d'accès		
Catalogue de la Collection universelle et des collections patrimoniales	3 033 293	3 108 315
Catalogue des fonds et collections d'archives	365 999	302 974

1. Comme de plus en plus de documents publiés sont disponibles en ligne, les usagers de BAnQ consultent moins les documents imprimés.

TABLEAU 3 - DEMANDES DE RÉFÉRENCE

	SUR PLACE		PAR TÉLÉPHONE		PAR INTERNET[1]		TOTAL	
	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016
Grande Bibliothèque	212 944	200 044	29 321	28 474	6 287	6 629	248 552	235 147
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	983	817	120	223	129	365	1 232	1 405
Centres de BAnQ conservant des archives	39 459	49 583	10 658	10 797	9 140	9 822	59 257	70 202
TOTAL	**253 386**	**250 444**	**40 099**	**39 494**	**15 556**	**16 816**	**309 041**	**306 754**

1. Y compris les demandes transmises par courrier.

TABLEAU 4 - EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

	EXPOSITIONS		ACTIVITÉS CULTURELLES			
	2014-2015	2015-2016	2014-2015		2015-2016	
	Nombre	Nombre	Nombre	Participants	Nombre	Participants
Grande Bibliothèque	10	11	180	12 075[1]	169	14 655[1]
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	1	1	–	–	–	–
Centres de BAnQ conservant des archives	11	1[2]	1	22	2	147
Expositions itinérantes	10	15[3]	–	–	–	–
Hors les murs	–	–	1	240	5	222[4]
TOTAL	**32**	**31**	**182**	**12 337**	**176**	**15 024**

1. L'activité Nuit blanche, qui n'a pas eu lieu en 2015, a attiré 1000 participants à la Grande Bibliothèque en février 2016.
2. Bien que l'exposition *Ici / ailleurs* ait été déployée en versions différentes dans les 10 centres de BAnQ conservant des archives, pour des fins statistiques, celle-ci est calculée comme une seule occurrence.
3. En 2015-2016, neuf expositions différentes ont été présentées dans 15 lieux hors réseau. Pour des fins statistiques, on calcule le nombre de lieux. Ces données ne prennent pas en considération les cinq partenaires ayant diffusé l'exposition *Ici / ailleurs* dans les quatre régions du Québec où le centre de BAnQ ne permettait pas la présentation de l'exposition.
4. Ce nombre comprend la participation à deux des cinq activités, les autres statistiques n'étant pas disponibles.

TABLEAU 5 - ACQUISITIONS

	COLLECTION UNIVERSELLE		COLLECTIONS PATRIMONIALES		FONDS DES CENTRES DE BAnQ CONSERVANT DES ARCHIVES		TOTAL	
	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016
	Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents	
Documents analogiques								
Livres imprimés	78 973	82 311	32 321	32 041	–		111 294	114 352
Publications en série en cours (abonnements)	1 869	1 809	10 612[1]	9 976	–		12 481	11 785
Documents cartographiques	234	221	2 215	4 627	3 151	5 098	5 600	9 946
Documents audiovisuels	24 298	16 775	5 558	5 961	5 350	3 054	35 206	25 790
Documents graphiques	–		2 637	7 357	344 194	54 110	346 831	61 467
Documents d'archives textuels (m. l.[2])	–		–	–	1 012	1 393	1 012	1 393
	Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres[3]		Nombre de titres	
Documents numériques								
Livres numériques	63 307	54 076	8 843	7 994	–		72 150	62 070
Bases de données	269	277	–	–	–		269	277
Publications en série électroniques en cours	44 345	47 725	5 531	5 753	–		49 876	53 478
Documents d'archives textuels (Mo[4])			–	–	27 412	3942	27 412	3 942
Autres documents numériques	16 624 144	17 697 310	561	313	102 148	10 342	16 726 853	17 707 965

1. Les publications en série des collections patrimoniales sont acquises majoritairement par dépôt légal.
2. m. l. : mètre linéaire.
3. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.
4. Mo : mégaoctet.

GRAPHIQUE 6 - MODES D'ACQUISITION POUR LES COLLECTIONS PATRIMONIALES POUR L'EXERCICE 2015-2016 (NOMBRE DE DOCUMENTS)

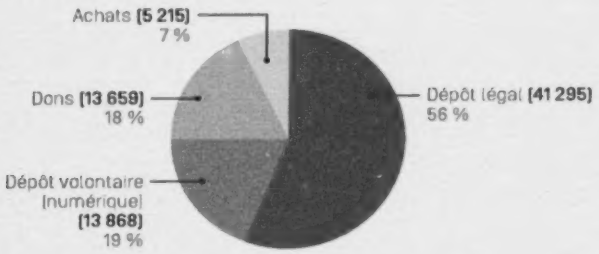

GRAPHIQUE 7 - TRAITEMENT DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE POUR L'EXERCICE 2015-2016

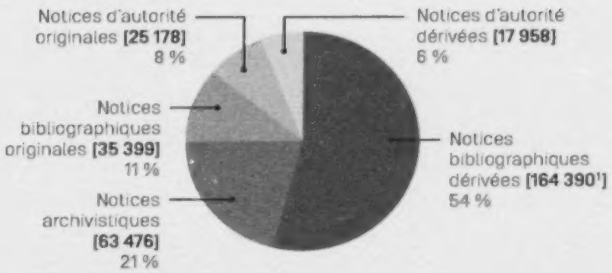

1. Le nombre de notices dépend de ce qui est acquis. Le traitement d'une base de données peut faire varier grandement le nombre de notices créées. C'est le cas cette année où BAnQ a acquis plusieurs nouvelles bases de données.

TABLEAU 8 - ÉTAT DES COLLECTIONS AU 31 MARS

	COLLECTION UNIVERSELLE		COLLECTIONS PATRIMONIALES		FONDS DES CENTRES DE BAnQ CONSERVANT DES ARCHIVES		TOTAL	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
	Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents	
Documents analogiques								
Livres imprimés	1 618 539	1 658 491	1 120 687	1 150 415	–	–	2 739 226	2 808 906
Publications en série imprimées	95 415	92 664	1 768 295	1 787 145	–	–	1 863 710	1 879 809
Documents cartographiques	4 593	4 798	64 963	68 703	1 251 389	1 280 096	1 320 945	1 353 597
Documents audiovisuels	489 331	466 121	106 510	111 244	91 229	90 576	687 070	667 941
Documents graphiques	–		149 655	153 416	19 225 950	19 161 082	19 375 605	19 314 498
Documents d'archives textuels (m. l.[1])	–		–	–	64 225	64 811	64 225	64 811
	Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres[2]		Nombre de titres	
Documents numériques								
Livres numériques	188 369	242 445	41 453	49 106	–	–	229 822	291 551
Bases de données	270	277	–	–	–	–	270	277
Publications en série électroniques	47 216	47 111	8 422	8 775	–	–	55 638	55 886
Documents d'archives textuels (Mo[3])	–	–	–	–	57 254	66 559	57 254	66 559
Autres documents numériques	16 638 435	34 337 484	72 296	80 901	224 333	235 964	16 935 064	34 654 349

1. m. l.: mètre linéaire.
2. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.
3. Mo : mégaoctet.

TABLEAU 9 - NUMÉRISATION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES ET ARCHIVISTIQUES

	2014-2015		2015-2016	
	Nombre de titres	Nombre de fichiers	Nombre de titres	Nombre de fichiers
Livres imprimés	2 549	112 975	2 191	201 041
Publications en série	16	248 453	31	304 831
Documents d'archives textuels	–	1 530 221	–	593 902
Documents audiovisuels	3 307	177 831	2 454	31 720
Documents cartographiques	–	5 061	–	2 422
Documents graphiques	–	59 218	–	19 289

TABLEAU 10 - PROGRAMME DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CIP)

	2014-2015	2015-2016
Demandes reçues	3 022	2 842
Éditeurs participants	331	326

TABLEAU 11 - NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DU LIVRE (ISBN)

	2014-2015	2015-2016
Nombre de registres d'ISBN attribués aux éditeurs du secteur privé	800	841[1]
Nombre d'ISBN attribués aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 637	2 787[1]

1. Il est à noter que le nombre d'ISBN attribués est tributaire de l'activité éditoriale. Ce nombre peut donc varier sensiblement d'une année à l'autre.

TABLEAU 12 - PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ARCHIVES – SUBVENTIONS ACCORDÉES

	SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES		SOUTIEN AUX ARCHIVES PRIVÉES[1]	
RÉGION	**2014-2015**	**2015-2016**	**2014-2015**	**2015-2016**
01 - Bas-Saint-Laurent	2 133,60 $	2 673,00 $	30 483,00 $	30 483,00 $
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	8 683,55 $	9 135,59 $	120 600,00 $	120 600,00 $
03 - Québec	24 940,05 $	17 000,00 $	60 280,00 $	60 280,00 $
04 - Mauricie	6 000,00 $	8 500,00 $	31 583,00 $	31 583,00 $
05 - Estrie	9 353,56 $	9 366,36 $	96 132,00 $	96 132,00 $
06 - Montréal	35 419,58 $	36 647,36 $	90 767,00 $	90 767,00 $
07 - Outaouais	8 559,46 $	8 831,27 $	29 679,00 $	29 679,00 $
08 - Abitibi-Témiscamingue	8 261,06 $	6 743,45 $	59 985,00 $	59 985,00 $
09 - Côte-Nord	3 579,52 $	2 300,31 $	28 274,00 $	28 274,00 $
10 - Nord-du-Québec	- $	2 100,00 $	29 040,00 $	29 040,00 $
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6 000,00 $	6 016,22 $	63 799,00 $	63 799,00 $
12 - Chaudière-Appalaches	9 215,85 $	9 207,25 $	61 453,00 $	61 453,00 $
13 - Laval	4 000,00 $	4 548,24 $	- $	- $
14 - Lanaudière	3 300,00 $	1 200,00 $	31 426,00 $	31 426,00 $
15 - Laurentides	9 361,28 $	12 000,00 $	30 796,00 $	30 796,00 $
16 - Montérégie	16 089,68 $	20 572,73 $	153 864,00 $	153 864,00 $
17 - Centre-du-Québec	4 902,81 $	3 295,88 $	54 426,00 $	54 426,00 $
TOTAL	**159 800,00 $**	**160 137,66 $**[2]	**972 587,00 $**	**972 587,00 $**

1. Programme destiné aux services d'archives privées agréés.
2. Un montant de 337,66 $ provenant d'une subvention antérieure a été reporté en 2015-2016.

TABLEAU 13 - APPROBATION DE CALENDRIERS DE CONSERVATION

	2014-2015	2015-2016
Nouveaux / refondus	98	96
Modifiés	193	154

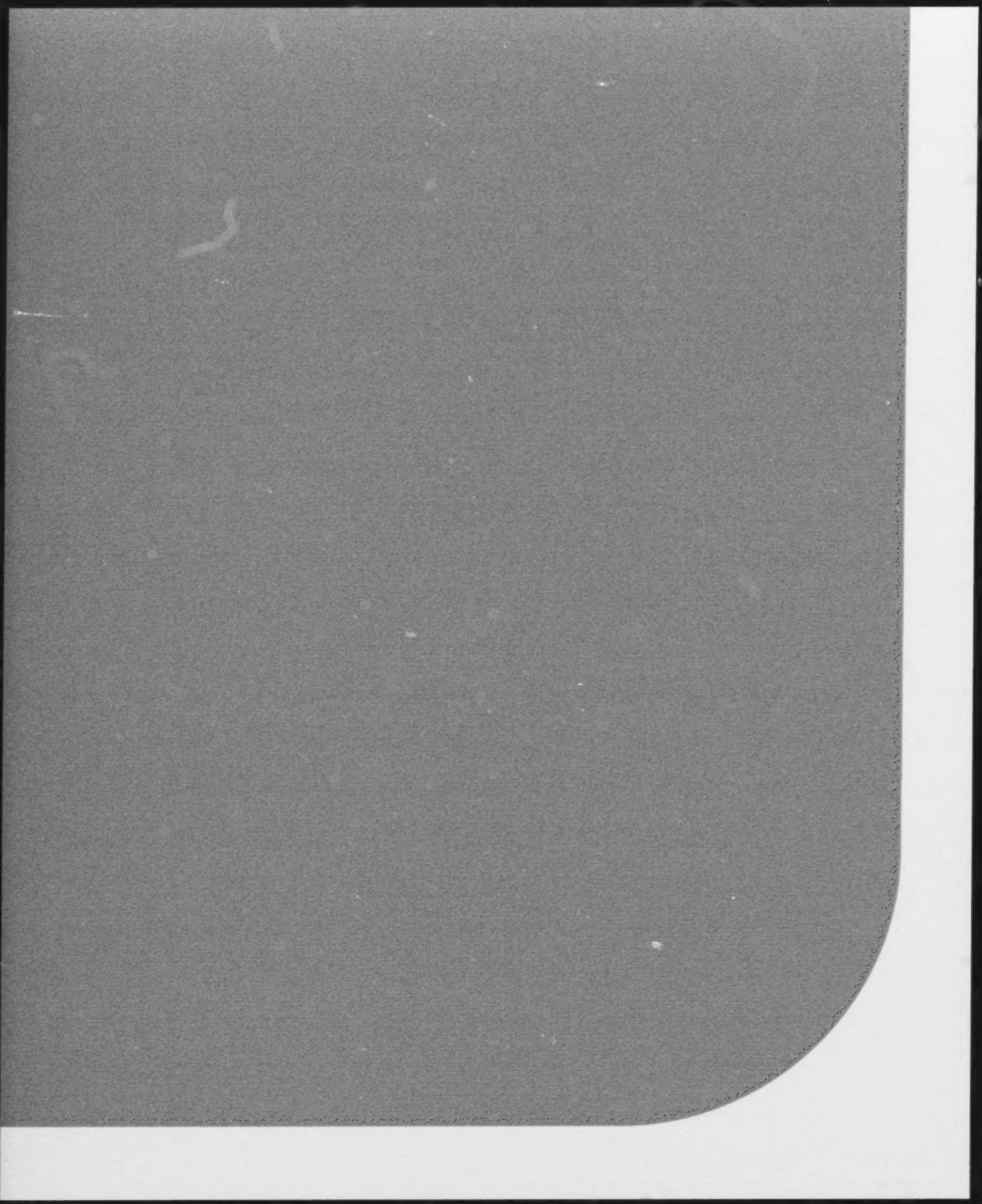

États financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2016

59 Rapport de la direction

60 Rapport de l'auditeur indépendant

62 État des résultats

63 État du déficit cumulé

64 État de la situation financière

65 État de la variation de la dette nette

66 État des flux de trésorerie

67 Notes complémentaires

Rapport de la direction

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

Christiane Barbe

La directrice des ressources financières,

Johanne Matton

Montréal, le 22 juin 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats, l'état du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2016 et 2015, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que Bibliothèque et Archives nationales du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants selon l'estimation établie sont nécessaires afin que les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée	
	2016	**2015**
État de la situation financière		
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	184 969 158 $	183 080 617 $
Contributions reportées du gouvernement du Québec	123 047 361	118 855 014
Dette nette et déficit cumulé	**(61 921 797)**	**(64 225 603)**
État des résultats		
Contributions du gouvernement du Québec	(2 303 806)	802 385
Excédent de l'exercice (2016) / Déficit de l'exercice (2015)	(2 303 806) $	(802 385) $

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Montréal, le 22 juin 2016

État des résultats

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	46 623 099 $	46 623 099 $	48 453 820 $
Centres d'archives privées	1 004 300	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	490 301	490 301	510 580
Contribution financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (note 15)		1 415 745	–
Virement des contributions reportées (note 15)	1 711 566	1 313 900	1 430 411
Contribution financière du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (notes 15 et 19)	23 000	17 250	23 000
Contribution financière du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 19)	25 000	27 433	41 092
Contribution relative au remboursement des dettes	18 550 002	18 546 704	17 102 146
Intérêts	6 339 838	6 339 838	6 733 816
Contribution financière de la Ville de Montréal (note 4)	8 296 587	8 304 862	8 184 168
Contribution financière du gouvernement du Canada			
Contribution Jeunesse Canada au travail		–	38 193
Autres contributions (note 15)	2 313	2 313	2 313
Autres revenus	3 641 957	3 878 189	3 283 286
Intérêts	330 000	244 500	356 312
Gain sur disposition de placements en BTAA		262 020	–
	87 037 963	88 470 454	87 163 437
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	40 987 232	40 520 680	41 245 908
Loyer	5 553 829	5 927 486	5 459 547
Services professionnels, administratifs et autres	4 503 689	5 874 848	4 361 246
Fournitures et approvisionnements	4 866 074	4 927 425	4 456 860
Taxes et permis	4 868 000	4 863 184	4 908 570
Entretien et réparations	2 812 772	2 523 282	2 942 140
Publicité et communication	782 471	892 314	898 863
Frais de déplacement et de représentation	237 832	172 581	228 654
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 132 387	1 132 387	1 132 387
Contributions octroyées à la Cinémathèque	490 301	490 301	510 580
Amortissement des immobilisations corporelles	13 139 502	12 904 122	15 060 335
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles		193	168 901
Frais financiers (note 5)	6 442 774	6 266 702	7 020 505
Fonds patrimonial (note 6)	375 000	376 667	323 506
	86 191 863	86 872 172	88 718 002
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (note 3)	**846 100 $**	**1 598 282 $**	**(1 554 565) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du déficit cumulé

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
Déficit cumulé au début de l'exercice	[40 916 581] $	[40 916 581] $	[39 362 016] $
Excédent [déficit] de l'exercice	846 100	1 598 282	[1 554 565]
Déficit cumulé à la fin de l'exercice	[40 070 481] $	[39 318 299] $	[40 916 581] $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

AU 31 MARS 2016

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 7)	4 999 010 $	10 286 707 $
Placements (note 8)	9 992 772	11 381 040
Débiteurs (note 9)	3 562 190	3 471 267
	18 553 972	25 139 014
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	7 293 484	6 861 442
Intérêts courus à payer	1 133 980	1 828 696
Provision pour vacances (note 11)	3 699 540	3 751 264
Provision pour congés de maladie (note 11)	3 189 951	3 416 178
Emprunts (note 12)	23 563 626	23 588 990
Dettes (note 13)	156 423 366	159 780 970
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	1 597 494	515 272
Revenus reportés	111 530	115 559
Contributions reportées (note 15)	4 154 919	5 365 443
	201 167 890	205 223 814
DETTE NETTE	**(182 613 918)**	**(180 084 800)**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	139 941 484	136 415 482
Charges payées d'avance	3 354 135	2 752 737
	143 295 619	139 168 219
DÉFICIT CUMULÉ	**(39 318 299) $**	**(40 916 581) $**

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La présidente du conseil d'administration,

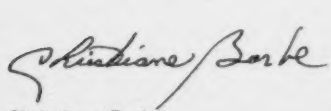

Christiane Barbe

Le présdent du comité d'audit,

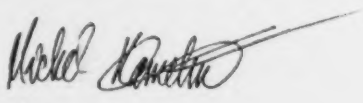

Michel Hamelin

État de la variation de la dette nette

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	**846 100 $**	**1 598 282 $**	**(1 554 565) $**
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 818 721)	(16 430 317)	(16 407 479)
Amortissement des immobilisations corporelles	13 139 502	12 904 122	15 060 335
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles		193	168 901
	(6 679 219)	(3 526 002)	(1 178 243)
Acquisition des charges payées d'avance	(2 835 319)	(3 354 135)	(2 752 737)
Utilisation des charges payées d'avance	2 710 989	2 752 737	2 632 028
	(124 330)	(601 398)	(120 709)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	(5 957 449)	(2 529 118)	(2 853 517)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(180 084 800)	(180 084 800)	(177 231 283)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	**(186 042 249) $**	**(182 613 918) $**	**(180 084 800) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	1 598 282 $	(1 554 565) $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 904 122	15 060 335
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	193	168 901
Virement des contributions reportées	(19 880 167)	(18 557 870)
Gain sur disposition de placements en BTAA	(262 020)	–
	(5 639 590)	**(4 883 199)**
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	(90 923)	(558 327)
Créditeurs et charges à payer	507 384	407 079
Intérêts courus à payer	(694 716)	(370 757)
Provision pour vacances	(51 724)	(49 102)
Revenus reportés	(4 029)	(15 858)
Contributions reportées	18 669 643	17 513 387
Provision pour congés de maladie	(226 227)	240 872
Charges payées d'avance	(601 398)	(120 709)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	**11 868 420**	**12 163 386**
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Encaissement de placements et flux de trésorerie liés aux activités de placement	**1 650 288**	**61 724**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**(16 505 659)**	**(16 480 417)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	15 290 500	22 055 740
Emprunts remboursés	(15 315 864)	(20 647 213)
Nouvelles dettes	93 145 314	20 533 468
Dettes remboursées	(96 502 918)	(17 171 071)
Nouvelles obligations	1 183 915	–
Obligations découlant de contrats de location-acquisition remboursées	(101 693)	(60 428)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**(2 300 746)**	**4 710 496**
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	(5 287 697)	455 189
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 286 707	9 831 518
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**4 999 010 $**	**10 286 707 $**

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 18.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 MARS 2016

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BAnQ est mandataire de l'État. À ce titre, en vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu (LRC, 1985, 5e suppl.), elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers de BAnQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ces derniers.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de BAnQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation à recevoir, et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et les charges à payer, à l'exclusion des avantages sociaux et des taxes à la consommation à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites contributions sont autorisées, que BAnQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :
- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Placements

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette dernière est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice où elle est survenue.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recevabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour une catégorie donnée de prêts.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

PASSIFS

Obligation découlant des contrats de location-acquisition

Les contrats de location auxquels BAnQ est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de ces immobilisations corporelles est calculé selon la durée du bail.

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BAnQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de fournir des services futurs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations corporelles, à l'exception de celui des terrains qui n'est pas amorti, est amorti à partir de leur date d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative suivante :

Bâtiment	10 à 40 ans
Stationnement	40 ans
Mobilier et équipement	4 à 10 ans
Équipement informatique et de télécommunication	5 à 10 ans
Progiciels développés et logiciels	3 à 10 ans
Documents de bibliothèque et frais de reliure	3 à 10 ans
Aménagements loués en vertu de contrats de location-acquisition	durée du bail

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de BAnQ de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens ; leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ceux-ci sont acquis.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrit à la note 6, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

3. ÉTAT DES RÉSULTATS

Les résultats de BAnQ proviennent de deux sources, soit les activités provenant des opérations et les activités financées par des emprunts particuliers.

Les activités provenant des opérations courantes découlent principalement des revenus et des charges d'exploitation du stationnement, de la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques ainsi que de la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Les activités financées par des emprunts particuliers autorisées par le gouvernement du Québec représentent les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que l'amortissement des opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

	2016			2015		
	Fonds des opérations	**Fonds des activités financées par des emprunts particuliers**	**Total**	**Fonds des opérations**	**Fonds des activités financées par des emprunts particuliers**	**Total**
Revenus	63 581 599 $	24 888 855 $	88 470 454 $	63 325 162 $	23 838 275 $	87 163 437 $
Charges	64 287 123	22 585 049	86 872 172	63 659 764	25 058 238	88 718 002
Excédent (déficit) de l'exercice	(705 524) $	2 303 806 $	1 598 282 $	(334 602) $	(1 219 963) $	(1 554 565) $

BAnQ a réalisé en 2016 un déficit de 705 524 $ dans le fonds des opérations. Le déficit autorisé par le gouvernement étant de 1 525 000 $, BAnQ a dépassé ses objectifs budgétaires de 819 476 $. En 2015, le déficit autorisé était de 337 195 $ comparé à un déficit de 334 602 $; le dépassement était donc de 2 593 $. Le déficit autorisé représente l'amortissement du fonds des opérations qui se trouve dans l'excédent cumulé à la suite de l'acquisition d'actifs.

4. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

BAnQ, antérieurement la Bibliothèque nationale du Québec, avait signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'acquisition, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoit également le prêt de personnel de la Ville de Montréal.

Depuis 2004, la Ville de Montréal contribue financièrement au fonctionnement de BAnQ pour un montant de sept millions de dollars indexé annuellement. La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BAnQ. Cette entente d'une durée de cinq ans a été renouvelée en 2009 et dénoncée le 10 juillet 2013 par BAnQ afin que les termes soient renégociés sur des bases actualisées. Des négociations se sont conclues le 15 juin 2016.

5. FRAIS FINANCIERS

	2016	2015
Intérêts sur la dette et sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	6 057 178 $	6 771 068 $
Intérêts sur emprunts	184 344	231 043
Intérêts et frais bancaires	25 180	18 394
	6 266 702 $	**7 020 505 $**

6. FONDS PATRIMONIAL

Le fonds patrimonial de BAnQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications électroniques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, par leur support matériel ou par leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). À ces documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BAnQ au cours de l'exercice s'établit à 376 667 $ (323 506 $ en 2015). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BAnQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 1 079 295 $ (978 475 $ en 2015).

7. TRÉSORERIE

Au 31 mars 2016, le taux d'intérêt des comptes courants de BAnQ était de 0,40 % (0,55 % en 2015). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BAnQ utilise aussi un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses excédents de trésorerie. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire était de 1,05 % (1,20 % en 2015).

8. PLACEMENTS

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2016, BAnQ détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC II (véhicule d'actifs-cadres) qu'elle a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

BTAA bancaire

Les titres portent intérêt à des taux qui reflètent ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

8. PLACEMENTS (SUITE)

Au cours de l'exercice, BAnQ estime que ces placements n'ont pas subi de moins-value durable autre que celle déjà comptabilisée au montant de 1 781 485 $ (2 043 505 $ en 2015).

Ainsi, au 31 mars 2016, BAnQ détient les titres suivants :

	2016			2015		
	Valeur nominale	**Moins-value**	**Valeur comptable**	**Valeur nominale**	**Moins-value**	**Valeur comptable**
BTAA de tiers VAC II, échéant le 15 juillet 2016						
Catégorie A-1	7 143 929 $	(446 760) $	6 697 169 $	7 143 929 $	(446 760) $	6 697 169 $
Catégorie A-2	424 880	(424 880)	–	424 880	(424 880)	–
Catégorie B	77 128	(77 128)	–	77 128	(77 128)	–
Catégorie C	237 192	(237 192)	–	237 192	(237 192)	–
BTAA bancaire, échéant le 28 septembre 2016						
	3 891 128	(595 525)	3 295 603	5 541 416	(857 545)	4 683 871
	11 774 257 $	**(1 781 485) $**	**9 992 772 $**	**13 424 545 $**	**(2 043 505) $**	**11 381 040 $**

9. DÉBITEURS

	2016	**2015**
Ville de Montréal	1 926 714 $	1 802 747 $
Taxes à la consommation à recevoir	871 802	617 409
Autres débiteurs	639 459	509 951
Fondation de BAnQ	124 215	541 160
	3 562 190 $	**3 471 267 $**

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2016	**2015**
Fournisseurs et frais courus	4 453 154 $	4 292 618 $
Traitements	2 578 131	2 363 643
Avantages sociaux	262 199	205 181
	7 293 484 $	**6 861 442 $**

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de BAnQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le taux de cotisation au RREGOP est passé le 1er janvier 2016 de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible. Les taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, demeurent à 14,38 %. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années 2015 et 2016.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1er janvier 2016 (5,73 % au 1er janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et d'un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, BAnQ verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de BAnQ, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 697 360 $ (2 644 183 $ en 2015). Les obligations de BAnQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Provision pour congés de maladie

BAnQ évalue ses obligations relatives aux congés de maladie accumulés selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	3 416 178 $	3 175 306 $
Charges de l'exercice	1 093 967	1 478 454
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 320 194)	(1 237 582)
Solde à la fin de l'exercice	**3 189 951 $**	**3 416 178 $**

BAnQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité. Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de rémunération. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Considérant son historique et afin de mieux refléter les deux choix qui s'offrent aux employés dans ses hypothèses, BAnQ a divisé les employés en deux groupes, soit les employés de 50 ans et plus et les employés de moins de 50 ans. La probabilité que les employés de 50 ans et plus utilisent les journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées étant plus élevée, un montant de 2 170 614 $ (2 427 100 $ en 2015) a été calculé. La différence sur le total de 3 189 951 $ (3 416 178 $ en 2015), soit un montant de 1 019 337 $ (989 078 $ en 2015), a été calculée pour le groupe de 50 ans et moins. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation afin d'en pourvoir le paiement. Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à BAnQ. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars 2016 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
RREGOP	1,50	0,00	1,01 à 3,31	1,06 à 2,96	De 2 à 20 ans	De 3 à 20 ans
RRPE et RRAS	1,50	0,00	1,18 à 3,14	0,00 à 2,78	De 3 à 17 ans	De 0 à 16 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque BAnQ estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	3 751 264 $	3 800 366 $
Charges de l'exercice	2 962 407	2 937 229
Prestations versées au cours de l'exercice	(3 014 131)	(2 986 331)
Solde à la fin de l'exercice	**3 699 540 $**	**3 751 264 $**

12. EMPRUNTS

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 137 972 576 $ (71 861 291 $ en 2015), aux fins suivantes :

12. EMPRUNTS (SUITE)

	2016	2015
Refinancement (construction Grande Bibliothèque et maintien des actifs)	78 113 666 $	– $
Maintien des actifs	53 160 441	58 219 430
Marge de crédit	–	10 000 000
Stratégie culturelle numérique	5 050 000	2 020 000
Résorption du déficit d'entretien	1 020 100	1 020 100
Aménagement de magasins supplémentaires à BAnQ Québec	628 369	601 761
	137 972 576 $	**71 861 291 $**

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Les sommes prélevées portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 %. Au 31 mars 2016, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 1,20 % (1,30 % au 31 mars 2015) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2016	2015
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Maintien des actifs	23 563 626 $	23 588 990 $

13. DETTES

	2016	2015
Emprunts sur les billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• Portant intérêt au taux de 1,932 % remboursable par versements annuels de 1 373 770 $ jusqu'au 1er octobre 2016	1 368 550 $	2 737 100 $
• Portant intérêt au taux de 4,411 % remboursable par versements annuels de 851 414 $ jusqu'au 14 mai 2017	1 690 909	2 536 364
• Portant intérêt au taux de 4,411 % remboursable par versements annuels de 28 164 $ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 140 819 $ le 14 mai 2017	167 800	195 767
• Portant intérêt au taux de 4,475 % remboursable par versements annuels de 9 532 $ jusqu'au 18 mai 2018	28 396	37 862
• Portant intérêt au taux de 2,698 % remboursable par versements annuels de 2 642 270 $ jusqu'au 1er octobre 2018	7 889 554	10 519 406
• Portant intérêt au taux de 1,577 % remboursable par versements annuels de 43 609 $ jusqu'au 1er décembre 2020	215 500	–
• Portant intérêt au taux de 2,934 % remboursable par versements annuels de 2 536 487 $ jusqu'au 1er septembre 2023	20 160 000	22 680 000
• Portant intérêt au taux de 2,961 % remboursable par versements annuels de 1 624 767 $ jusqu'au 1er septembre 2023	12 907 150	14 520 543
• Portant intérêt au taux de 3,271 % remboursable par versements annuels de 1 866 679 $ jusqu'au 1er septembre 2024	16 690 910	18 545 455
• Portant intérêt au taux de 2,171 % remboursable par versements annuels de 1 529 944 $ jusqu'au 1er mars 2025	13 680 000	–
• Portant intérêt au taux de 2,662 % remboursable par versements annuels de 2 587 594 $ jusqu'au 1er septembre 2024 et par un versement de 54 339 476,85 $ le 1er septembre 2025	76 583 380	–
• Portant intérêt au taux de 4,926 % remboursable par versements annuels de 317 617 $ jusqu'au 1er avril 2031	5 041 217	5 356 293
• Portant intérêt au taux de 3,318 %, échu le 1er octobre 2015	–	27 035
• Portant intérêt au taux de 4,816 %, échu le 1er décembre 2015	–	258 600
• Portant intérêt au taux de 4,816 %, échu le 1er décembre 2015	–	1 454 978
• Portant intérêt au taux de 4,816 %, échu le 1er décembre 2015	–	79 136 159
• Portant intérêt au taux de 4,274 %, échu le 1er décembre 2015	–	1 775 408
Total	**156 423 366 $**	**159 780 970 $**

13. DETTES (SUITE)

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par des emprunts spécifiques décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BAnQ par la ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables *en accord avec les modalités de chacun des emprunts à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant* de 5 041 217 $ (5 356 293 $ en 2015). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour cet emprunt.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2017	15 411 849 $
2018	14 038 078
2019	13 186 664
2020	10 534 861
2021	10 534 861
2022 et suivantes	94 282 061
	157 988 374 $

14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2016	2015
Obligations relatives à la location d'aménagements auprès de la Société québécoise des infrastructures		
• Portant intérêt au taux de 3,16 % remboursable par versements mensuels de 938 $ jusqu'au 31 mars 2017 incluant les intérêts	11 069 $	21 794 $
• Portant intérêt au taux de 4,28 % remboursable par versements mensuels de 6 027 $ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	441 257	493 478
• Portant intérêt au taux de 2,15 % remboursable par versements mensuels de 3 952 $ jusqu'au 31 juillet 2030 incluant les intérêts	584 491	–
• Portant intérêt au taux de 2,15 % remboursable par versements mensuels de 3 735 $ jusqu'au 31 octobre 2030 incluant les intérêts	560 677	–
	1 597 494 $	**515 272 $**

Le montant des versements à effectuer sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2017	133 861 $	41 619 $	175 480 $
2018	126 653	37 585	164 238
2019	130 651	33 576	164 227
2020	134 790	29 425	164 215
2021	139 075	25 127	164 202
2022 et suivantes	932 464	88 417	1 020 881
	1 597 494 $	**255 749 $**	**1 853 243 $**

15. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	5 365 443 $	6 409 926 $
Contributions octroyées au cours de l'exercice		
Gouvernement du Québec	1 415 745	–
Autres	409 504	571 916
Virement de l'exercice		
Gouvernement du Québec	[2 747 233]	[1 453 411]
Autres	[288 540]	[162 988]
Solde à la fin de l'exercice	**4 154 919 $**	**5 365 443 $**

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiment	Station-nement	Mobilier et équipement	Équipement informatique et de télécom-munication	Progiciels développés et logiciels[1]	Documents de biblio-thèque et frais de reliure	Aména-gements loués en vertu de contrats de location acquisition	2016 TOTAL	2015 TOTAL
Coût	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Solde au début de l'exercice	10 592 863	96 228 989	7 749 078	17 768 193	16 366 358	25 975 924	94 123 963	1 212 592	270 017 960	256 984 604
Acquisitions	–	1 516 496	–	1 505 017	1 756 666	1 954 829	8 513 394	1 183 915	16 430 317	16 407 479
Cessions et radiations	–	–	–	–	–	–	[3 352 563]	–	[3 352 563]	[3 374 123]
Solde à la fin de l'exercice	**10 592 863**	**97 745 485**	**7 749 078**	**19 273 210**	**18 123 024**	**27 930 753**	**99 284 794**	**2 396 507**	**283 095 714**	**270 017 960**
Amortissement cumulé	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Solde au début de l'exercice	–	25 370 473	1 868 071	13 205 621	12 558 425	18 570 774	61 269 487	759 627	133 602 478	121 747 365
Amortissement de l'exercice	–	2 537 933	194 258	947 490	1 050 392	1 323 998	6 742 829	107 222	12 904 122	15 060 335
Cessions et radiations	–	–	–	–	–	–	[3 352 370]	–	[3 352 370]	[3 205 222]
Solde à la fin de l'exercice	**–**	**27 908 406**	**2 062 329**	**14 153 111**	**13 608 817**	**19 894 772**	**64 659 946**	**866 849**	**143 154 230**	**133 602 478**
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	**$ 10 592 863**	**$ 69 837 079**	**$ 5 686 749**	**$ 5 120 099**	**$ 4 514 207**	**$ 8 035 981**	**$ 34 624 848**	**$ 1 529 658**	**$ 139 941 484**	**$ –**
Valeur comptable nette au 31 mars 2015	**$ 10 592 863**	**$ 70 858 516**	**$ 5 881 007**	**$ 4 562 572**	**$ 3 807 933**	**$ 7 405 150**	**$ 32 854 476**	**$ 452 965**	**$ –**	**$ 136 415 482**

1. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur de 1 176 577 $, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2016 (531 637 $ au 31 mars 2015) et n'étaient pas amortis.

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Outre les contrats de location-acquisition décrits à la note 14, BAnQ s'est engagée avec la Société québécoise des infrastructures, en vertu d'ententes d'occupation sans date d'échéance, pour des locations de locaux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, la charge en vertu de ces contrats de location-exploitation a totalisé 5 023 443 $ (4 740 787 $ en 2015). Pour l'exercice 2016-2017, cette charge totalisera 5 375 475 $.

BAnQ a également conclu un bail avec la Société québécoise des infrastructures pour la location d'un centre d'entreposage de documents d'archives. Ce bail, d'une durée de 20 ans, viendra à échéance le 30 septembre 2028 et le loyer mensuel sera ajusté selon les modalités prévues au bail. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, la charge de l'exercice relative à ce bail s'est élevée à 811 960 $ (691 831 $ en 2015). Pour l'exercice 2016-2017, cette charge s'élèvera à 976 990 $.

Ce bail est fait en considération d'un loyer annuel composé d'un prix de base, des taxes, des frais d'exploitation, des frais d'énergie et des travaux d'aménagement. L'estimation du montant des versements à effectuer sur les loyers au cours des prochains exercices, basé sur le loyer de 2016 totalisant 12 212 372 $ (13 123 513 $ en 2015), se détaille comme suit :

2017	976 990 $
2018	976 990
2019	976 990
2020	976 990
2021	976 990
2022 et suivants	7 327 422
	12 212 372 $

De plus, BAnQ s'est engagée en vertu de contrats de service échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2018, dont les paiements minimaux totaux s'élèvent à 80 900 $, soit 68 405 $ en 2017 et 12 495 $ en 2018.

18. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2016	**2015**
Intérêts payés	6 843 886 $	7 283 655 $
Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées à même les créditeurs et charges à payer	1 442 542 $	1 517 884 $

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, BAnQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions mentionnées ci-dessous, BAnQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Au moment de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, le 31 janvier 2006, BAnQ a acquis les droits et a accepté d'assumer les obligations des Archives nationales du Québec. Elle a alors comptabilisé un créditeur envers le ministère de la Culture et des Communications correspondant à la somme de la valeur comptable nette des actifs transférés le 31 janvier 2006 ainsi que de certaines charges à rembourser au ministère. Au cours de l'exercice, BAnQ a payé le solde dû au ministère, soit un montant de 2 631 $ (12 087 $ en 2015).

Le 30 mars 2015, est venue à échéance l'entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de laquelle BAnQ prête à celui-ci un espace pour les activités du Centre emploi-carrière. Par cette entente, Emploi-Québec s'engageait à assumer les coûts d'implantation et de fonctionnement du Centre emploi-carrière, et ce, en ce qui concernait les ressources documentaires, humaines et matérielles. Des négociations sont en cours pour le renouvellement, pour une période de cinq ans.

En vertu de cette entente, Emploi-Québec a remboursé le coût initial d'acquisition d'une collection de 4400 ressources documentaires d'une valeur de 160 000 $, devenues la propriété de BAnQ.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

Emploi-Québec s'engageait également à rembourser les coûts liés au renouvellement des collections jusqu'à concurrence de 50 000 $ par exercice. Au cours du présent exercice, ces acquisitions ont représenté un montant de 23 404 $ (25 234 $ en 2015). Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre de contribution financière du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'élève à 27 433 $ (41 092 $ en 2015).

Le 24 août 2011, BAnQ a conclu une entente pour une période de cinq ans avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (aujourd'hui le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion) pour la prestation de services aux nouveaux arrivants. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre de contribution financière s'élève à 17 250 $ (23 000 $ en 2015).

Le 15 mai 2000, la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été créée par lettres patentes émises en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, partie III. La Fondation est une personne morale sans but lucratif et a pour mission de recueillir des fonds pour financer des projets voués à l'épanouissement de tous les Québécois et pour appuyer BAnQ dans la réalisation de ses mandats de grande bibliothèque publique, de bibliothèque nationale, d'archives nationales et d'acteur de premier plan au sein de la francophonie mondiale. Advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restants après acquittement de ses dettes seront remis à BAnQ ou à une organisation exerçant une activité analogue.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec fournit gracieusement à la Fondation l'accès à ses locaux et à certains équipements. Au 31 mars 2016, l'actif net de la Fondation totalisait 588 833 $ (432 010 $ au 31 mars 2015). La Fondation a versé à BAnQ un montant de 207 637 $ (206 240 $ en 2015) pour financer des projets qui répondaient à leurs objectifs. Ce montant a été enregistré par BAnQ dans le poste « Autres revenus ».

Le 16 août 2012, BAnQ avait signé un bail avec la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exploitation du stationnement de BAnQ. Ce bail a pris fin le 31 mars 2016. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre d'autres revenus s'élève à 954 000 $ (907 162 $ en 2015).

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie, des débiteurs et des placements.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti.

Le risque de crédit associé aux placements est réduit puisque BAnQ enregistre des provisions pour moins-value pour tenir compte des pertes de crédit potentielles. Le détail des provisions pour perte de crédit afférentes aux placements est décrit à la note 8.

À l'exception des placements, une provision pour créances douteuses de 57 044 $ (aucune provision en 2015) a été comptabilisée au 31 mars 2016 à l'égard des autres actifs financiers, et aucun actif financier à cette date n'est en souffrance. BAnQ est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2016 est bonne.

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des placements représentant l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit se détaille comme suit :

	2016	2015
Trésorerie	4 999 010 $	10 286 707 $
Placements	9 992 772	11 381 040
Débiteurs	2 690 388	2 853 858
	17 682 170 $	**24 521 605 $**

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le classement chronologique des débiteurs, à l'exception de la provision pour mauvaises créances, se détaille comme suit :

	2016	2015
Courant	1 997 977 $	1 842 940 $
0 à 30 jours	705 335	990 987
31 à 60 jours	5 397	11 917
61 à 90 jours	129	4 736
91 jours et plus	58 618	3 278
	2 767 456 $	**2 853 858 $**

La provision pour mauvaises créances se détaille comme suit :

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	– $	– $
Charges de l'exercice	(77 595)	–
Montants radiés et recouvrés	527	–
Solde à la fin de l'exercice	(77 068) $	– $

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

BAnQ considère qu'elle détient suffisamment de liquidité et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2016	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	7 000 341 $	– $	– $	– $	7 000 341 $
Intérêts courus à payer	1 133 980	–	–	–	1 133 980
Provisions pour vacances	3 699 540	–	–	–	3 699 540
Emprunts bancaires	23 563 626	–	–	–	23 563 626
Dettes	19 121 147	48 228 874	26 337 746	90 665 012	184 352 779
	54 518 634 $	**48 228 874 $**	**26 337 746 $**	**90 665 012 $**	**219 750 266 $**

Au 31 mars 2015	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	6 243 089 $	– $	– $	– $	6 243 089 $
Intérêts courus à payer	1 828 696	–	–	–	1 828 696
Provisions pour vacances	3 751 264	–	–	–	3 751 264
Emprunts bancaires	23 588 990	–	–	–	23 588 990
Dettes	98 976 764	35 222 833	14 657 510	25 430 73	174 287 846
	134 388 803 $	**35 222 833 $**	**14 657 510 $**	**25 430 739 $**	**209 699 885 $**

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. BAnQ est exposée au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de change

BAnQ réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle principalement des acquisitions d'immobilisations libellées dans une monnaie étrangère, principalement effectuées en dollars américains. Au 31 mars 2016, BAnQ est exposée au risque de change en raison des comptes fournisseurs libellés en dollars américains, qui totalisent 92 482 $ (109 465 $ au 31 mars 2015).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

BAnQ est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable. Les dettes portent intérêt à taux fixe et exposent donc BAnQ au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Puisque BAnQ prévoit leur remboursement selon l'échéancier établi, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts portent intérêt à taux variable et exposent donc BAnQ à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les dettes seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, celle-ci n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

L'objectif de BAnQ est de gérer l'exposition à l'autre risque de prix en ce qui concerne sa trésorerie et ses placements. Ce risque est réduit au minimum par l'investissement des excédents de trésorerie dans un compte bancaire spécifique pour lequel un taux préférentiel a été négocié.

Les placements exposent BAnQ à l'autre risque de prix en raison de la fluctuation de la valeur de recouvrement.

21. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2015 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2016.

Annexe 1
Déclaration de services aux citoyens

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », est une institution culturelle à vocation bibliothéconomique et archivistique d'envergure nationale. Elle est chargée de la conservation, de la diffusion et de la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois et d'une collection universelle. Elle offre une large gamme de ressources et de services à l'ensemble des Québécois. Agissant comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, BAnQ leur propose de plus des services de soutien-conseil tant dans le domaine de la bibliothéconomie que dans celui de l'archivistique.

À ce titre, la Loi sur les archives confère à BAnQ un pouvoir d'intervention et de conseil dans la gestion des documents actifs, semi-actifs et inactifs des ministères et organismes publics et lui confie la charge de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

Sa mission

La mission de BAnQ est multiple :

- elle rassemble et conserve en permanence, selon les normes les plus élevées en la matière, le patrimoine documentaire québécois publié, de même que tout document relatif au Québec publié à l'extérieur du Québec ;
- elle rassemble et conserve le patrimoine archivistique témoignant de l'histoire collective des Québécois ;
- elle diffuse et met en valeur le patrimoine documentaire québécois publié, une collection universelle ainsi que les archives placées sous sa garde ;
- elle offre un accès à la culture et au savoir universel. Elle accomplit cette mission dans des lieux physiques et virtuels d'accès libre et gratuit pour tous les Québécois.

Forte de cette mission, BAnQ poursuit les objectifs suivants :

- valoriser la lecture, la recherche et l'enrichissement des connaissances ;
- stimuler l'intérêt des Québécois à l'égard de leur patrimoine commun ;
- promouvoir la diffusion des archives auprès de la population ;
- promouvoir l'édition québécoise ;
- faciliter l'autoformation continue ;
- collaborer avec les milieux de l'éducation en matière de formation et de recherche ;
- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants ;
- renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques ;
- stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle.

Ses engagements

BAnQ s'engage à :

- constituer, maintenir, développer, conserver et diffuser :
  - des collections patrimoniales ;
  - une collection universelle ;
  - des fonds et collections d'archives ;
- favoriser un accès optimal à ses collections et à ses fonds ;
- faire respecter, par ses administrateurs et par tous les membres de son personnel, ses codes de déontologie et d'éthique ;
- prendre les mesures susceptibles de favoriser l'autonomie de l'usager et sa liberté de consultation, de lecture et d'information dans le respect des lois ;
- implanter, maintenir et développer une philosophie de gestion qui privilégie, en permanence, l'excellence de son approche client ;
- rendre compte publiquement de sa gestion sur une base annuelle ;
- œuvrer à une amélioration continue de ses services ;
- mesurer, par divers moyens, la satisfaction et les attentes du public par rapport aux collections et aux services offerts et apporter les correctifs qui s'imposent afin de répondre adéquatement à ses besoins.

Ses publics

BAnQ s'engage à accueillir toute personne, sans distinction de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'état de santé, d'état civil, de religion, de convictions politiques, de langue, d'origine ethnique ou nationale, de condition sociale ou de handicap.

Elle déploie notamment son offre de ressources documentaires et de services en faveur :

- de l'ensemble des citoyens du Québec ;
- des chercheurs et des généalogistes ;
- des professeurs, des enseignants et des étudiants ;
- du public jeune ;

- des utilisateurs des services bibliographiques ;
- des intervenants des milieux du livre, tels les auteurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et les producteurs de ressources documentaires ;
- des représentants des institutions documentaires et culturelles, locales et régionales, nationales et étrangères ;
- des représentants des ministères et des organismes gouvernementaux, de même que des représentants des organismes des secteurs municipaux, de l'éducation et de la santé.

Ses services

BAnQ offre des services gratuits[3] :

- accueil, orientation et référence sur place et à distance ;
- consultation et prêt de documents, y compris le prêt entre bibliothèques ;
- activités culturelles, expositions, conférences, colloques ;
- formation documentaire et aide à l'utilisation des équipements ;
- attribution de numéros ISBN et production de notices CIP à l'intention des éditeurs francophones canadiens ;
- développement des institutions documentaires québécoises ;
- aide-conseil auprès de la communauté des archives.

Ses moyens

BAnQ vise à être une institution d'expertise et d'excellence, qui offre des services de qualité adaptés aux besoins de ses différents publics. La qualité des services comprend les éléments suivants :

L'accessibilité

L'accessibilité implique la gratuité de la plupart des services offerts, des espaces, activités et services accessibles aux personnes ayant des incapacités, des systèmes documentaires et informatiques conviviaux pour les usagers et le souci de rendre les services offerts accessibles au plus grand nombre possible de citoyens québécois indépendamment de leur lieu de résidence.

L'accueil du public

Dans leurs rapports avec le public, les membres du personnel de BAnQ agissent avec diligence, courtoisie et respect. Ils doivent faire preuve d'empathie, d'empressement, d'honnêteté et d'intégrité.

Le traitement des demandes

Les demandes de renseignements sont traitées avec célérité, équité et impartialité.

Le suivi des services rendus

Pour garantir la qualité des services, BAnQ réévalue continuellement ses modes de fonctionnement, ses procédures, la nature de ses installations et le fonctionnement de ses équipements.

Le réajustement des objectifs

BAnQ maintient un haut niveau de vigilance, afin de s'assurer de l'efficacité de ses programmes de services au public. BAnQ révise au besoin ses objectifs et rend publiques ses évaluations.

BAnQ définit les devoirs du personnel envers l'institution, les usagers, la profession et les collègues, de manière à empêcher les conflits d'intérêts, à favoriser la confidentialité et la sécurité de l'information, et à promouvoir la qualité des services. Ces obligations sont consignées dans le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de BAnQ et le Règlement relatif au code d'éthique des employés de BAnQ.

Le traitement des plaintes

BAnQ s'engage à traiter les plaintes avec célérité, confidentialité, attention et impartialité.

Les plaintes sont traitées dans un délai de 30 jours suivant la date de réception.

Adoptée le 31 janvier 2006.
Révisée le 12 décembre 2013.

3. Certains de ces services requièrent l'abonnement de l'usager. Outre les services de base, certaines activités à valeur ajoutée peuvent être tarifées.

Annexe 2
Codes d'éthique

A. Le Règlement relatif au code d'éthique des employés de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Chapitre I
Buts, objets et champ d'application

1. Le présent règlement sur le Code d'éthique des employés de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », a pour buts de préserver le lien de confiance du public et des usagers de BAnQ dans l'intégrité et l'impartialité de BAnQ, d'offrir et de garantir aux usagers un accès équitable et sécuritaire ainsi qu'un service de qualité et ce, sans discrimination, et de responsabiliser les employés de BAnQ.

2. Le présent règlement régit les devoirs et obligations des employés de BAnQ envers l'institution, son conseil d'administration et ses dirigeants, leurs collaborateurs, le public et les usagers de BAnQ.

   Le présent règlement régit également les conflits d'intérêts et la protection et la confidentialité des renseignements personnels par les employés de BAnQ.

3. Le présent règlement s'applique à l'ensemble des employés de BAnQ, quel que soit leur statut et leur lien d'emploi, à l'exception du président-directeur général et de la secrétaire générale dans la mesure où ils sont déjà régis par le Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec adopté en vertu de la résolution 99-14 du conseil d'administration de BAnQ.

4. Pour les fins d'application du présent règlement, sont assimilées à un employé de BAnQ toute personne engagée à contrat ou comme occasionnelle et toute personne qui effectue un stage à BAnQ.

5. Aux fins du présent règlement, on entend par « code » le présent règlement, par « Loi », la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-1.2 modifiée par le chapitre 25 des Lois de 2004), par « institution » Bibliothèque et Archives nationales du Québec et les membres de son conseil d'administration et par « président » le président-directeur général de BAnQ.

Chapitre II
Devoirs de l'employé

6. L'employé de BAnQ contribue et participe, dans le cadre de ses fonctions, à la réalisation de la mission de BAnQ et à la diffusion, l'accessibilité et la mise en valeur de la culture et de l'information à tous les Québécois, et ce, sans discrimination.

7. L'employé de BAnQ contribue activement au mieux-être culturel, social et économique des Québécois et il leur assure des services de qualité.

8. L'employé de BAnQ doit exercer ses fonctions et agir, dans ses rapports avec le public, l'institution et ses dirigeants, avec équité, honnêteté, impartialité, intégrité, loyauté et prudence.

9. L'employé de BAnQ doit agir de manière à ne pas porter préjudice à l'institution, à ses dirigeants et aux usagers de BAnQ et à ne pas user de procédés déloyaux.

10. L'employé de BAnQ doit, dans la mesure du possible et dans le respect des politiques de BAnQ, veiller à ce qu'aucun acte illégal, injuste, immoral ou frauduleux ne soit commis à l'encontre des biens de BAnQ ou de ses usagers.

11. L'employé de BAnQ doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter de se placer en situation de conflits d'intérêts ou dans un contexte où son indépendance professionnelle puisse être mise en doute.

12. L'employé de BAnQ doit se comporter de manière à ne pas exercer, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, de discrimination, d'intimidation, de harcèlement, de menaces ou de représailles.

13. L'employé de BAnQ doit connaître, dans l'exercice de ses fonctions, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et en respecter les dispositions, de même que celles des politiques et réglementations de BAnQ en matière de sécurité de l'information de BAnQ.

14. L'employé de BAnQ doit, dans l'exercice de ses fonctions, subordonner son intérêt personnel à celui de l'institution et des usagers de BAnQ.

15. L'employé de BAnQ est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est également tenu, à tout moment, au respect du caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

    Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un employé de représenter ou d'être lié à un groupe d'intérêts particulier, de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si BAnQ exige le respect de la confidentialité.

16. L'employé de BAnQ doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou lorsqu'il représente publiquement BAnQ, faire preuve de réserve dans la manifestation de ses opinions.

    L'employé de BAnQ qui participe à des activités externes ou publie des textes professionnels à titre personnel doit le dire expressément s'il s'agit d'une prestation orale et l'écrire s'il s'agit d'une publication et ce, en tout temps.

    Dans le cadre de ces activités et publications, l'employé s'assure de respecter l'ensemble des dispositions prévues au Règlement relatif au code d'éthique des employés et plus particulièrement les articles 8 et 9.

17. L'employé de BAnQ ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens et il ne peut utiliser de tels biens à son profit ou au profit de tierces personnes.

18. L'employé de BAnQ ne peut pas accepter un cadeau, une marque d'hospitalité ou un avantage autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

19. L'employé de BAnQ ne peut pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Chapitre III
Devoirs envers les usagers

20. Sauf mention contraire, le présent chapitre du code vise l'employé de BAnQ qui est en communication professionnelle directe et régulière avec les usagers de l'institution.

21. L'employé de BAnQ doit agir conformément à la Charte des droits et libertés de la personne et éviter toute tentative visant à limiter le droit d'un usager à l'information autre que celle qui est confidentielle.

22. L'employé de BAnQ ne peut refuser de rendre des services professionnels à un usager pour des motifs de discrimination fondés sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la grossesse, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

23. Étant donné la nature de ses actes professionnels envers les usagers, l'employé de BAnQ doit s'acquitter de ses obligations avec dignité, diligence, disponibilité, efficacité et impartialité.

24. L'employé de BAnQ doit faire preuve d'objectivité et de désintéressement lorsqu'un usager lui demande conseil.

25. L'employé de BAnQ doit offrir aux usagers un service courtois et s'abstenir d'exercer ses fonctions de façon impersonnelle.

26. L'employé de BAnQ témoin ou victime de quelque intimidation, discrimination, harcèlement, menaces ou représailles envers un usager de l'institution est tenu d'aviser immédiatement d'un tel acte son supérieur immédiat ainsi que la Division de la prévention et de la sécurité de l'institution.

27. L'employé de BAnQ témoin de la part d'un usager de l'institution d'un acte troublant la quiétude des lieux ou d'un méfait, tels le vandalisme et le vol, répréhensible envers les documents, appareils et équipements de l'institution mis à la disposition des usagers est tenu d'aviser immédiatement la Division de la prévention et de la sécurité de BAnQ.

Chapitre IV
Devoirs envers la profession et les collaborateurs

28. L'employé de BAnQ ne peut utiliser un titre ni agir de façon à laisser croire qu'il est spécialiste ou titulaire d'un titre s'il n'est pas effectivement titulaire d'un tel titre.

29. L'employé de BAnQ est invité à participer au développement de sa profession par sa contribution à des revues scientifiques et professionnelles, l'échange de ses connaissances, la collaboration à des travaux de recherche, la participation à la vie d'associations professionnelles.

30. L'employé de BAnQ qui envisage de publier ou de diffuser sous quelque support que ce soit un texte portant sur des sujets reliés à l'exercice de ses fonctions ou les activités de BAnQ doit préalablement obtenir l'autorisation de son gestionnaire.

    Dans le cas où l'employé de BAnQ agit à titre personnel, il doit le faire dans le respect de l'article 16 du présent règlement.

31. L'employé de BAnQ sollicité pour donner une entrevue doit en informer la Direction des communications et des relations publiques avant de prendre tout engagement.

32. L'employé de BAnQ doit se comporter avec respect à l'égard de ses collaborateurs et ne pas exercer envers ces derniers de discrimination, d'intimidation, de harcèlement ou de violence sous quelque forme que ce soit.

Chapitre V
Conflits d'intérêts et confidentialité

33. L'employé de BAnQ est tenu de remplir au moment de son embauche et de remettre à la Direction des ressources humaines une déclaration de conflits d'intérêts conforme au formulaire prescrit par BAnQ. Cette déclaration est conservée au Secrétariat général.

    L'employé est tenu de remplir une nouvelle déclaration concernant toute modification de sa situation.

    Les déclarations de conflits d'intérêts et leurs mises à jour sont des documents confidentiels.

    Les déclarations ainsi que leurs mises à jour ne peuvent être consultées que par les personnes suivantes : le président, la secrétaire générale, la directrice des ressources humaines et la personne directement visée par un document ou un renseignement contenu dans la déclaration.

34. L'employé de BAnQ qui est ou estime être en situation de conflit d'intérêts direct ou indirect ou en apparence de conflit d'intérêts doit le signaler à la secrétaire générale ou à la Direction des ressources humaines de BAnQ.

35. L'employé de BAnQ qui croit avoir un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions doit en informer le gestionnaire dont il relève. Cet employé doit, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'association, l'entreprise ou l'organisme concernés.

36. L'employé de BAnQ doit se conformer aux politiques et réglementations de l'institution en matière de protection et de confidentialité des renseignements personnels, ainsi que de toute information qui lui est transmise ou confiée à titre confidentiel ou qu'il a ainsi obtenue dans l'exercice de ses fonctions.

37. L'employé de BAnQ est tenu au respect intégral et à la confidentialité de tout renseignement personnel et il ne peut faire usage d'un tel renseignement au détriment de l'institution, de ses dirigeants et de ses usagers ou en vue d'obtenir un avantage personnel direct ou indirect.

38. L'employé de BAnQ est également tenu au respect du caractère privé de toute information obtenue de la part d'un usager au cours de ses échanges.

    Il doit également s'abstenir de dévoiler la nature des services documentaires rendus à un usager dans la mesure où ces services ne contreviennent pas à quelque législation ou réglementation.

39. L'employé de BAnQ doit collaborer avec le responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de l'institution dans la recherche d'un document à la suite d'une demande fondée d'accès à l'information ou de rectification d'un renseignement personnel.

40. L'employé de BAnQ expressément autorisé doit respecter le droit de toute personne visée par un renseignement personnel collecté par l'institution de prendre connaissance de ce renseignement qui la concerne et de demander d'apporter la rectification demandée.

41. L'employé de BAnQ doit conserver confidentiels ses codes d'accès et mot de passe et prendre les mesures nécessaires pour qu'il en soit toujours ainsi.

42. L'employé de BAnQ qui n'est pas autorisé à accéder à des renseignements confidentiels ou personnels selon le registre d'autorité de l'institution ne peut accéder ou tenter d'accéder de quelque manière que ce soit à ces renseignements ni percer quelque code ou système informatique de BAnQ.

43. L'employé de BAnQ qui contrevient au présent code d'éthique s'expose à des mesures disciplinaires.

Chapitre VI
Mise en œuvre

44. La mise en œuvre du présent règlement relève de la direction des ressources humaines et du secrétariat général de BAnQ.

Chapitre VII
Entrée en vigueur

45. Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de BAnQ.

Adopté le 4 mars 2002.
Révisé le 12 décembre 2013.

B. Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Chapitre I
Objets et champ d'application

1. Le présent règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », a pour objet de préserver le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de BAnQ, de favoriser la transparence au sein de BAnQ et de responsabiliser les administrateurs publics de BAnQ.

2. Le présent règlement s'applique aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif, au président-directeur général, ainsi qu'à la secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence de BAnQ.

   Le règlement s'applique également aux membres d'un comité rattaché au conseil d'administration de BAnQ qui ne sont ni membres du conseil d'administration ni employés de BAnQ.

3. La personne déjà régie par des normes d'éthique en vertu de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) est aussi assujettie au présent règlement lorsqu'elle occupe des fonctions d'administrateur public au sein de BAnQ.

4. Pour les fins d'application du présent règlement, est assimilée au président du conseil d'administration toute personne qui remplit des fonctions équivalentes aux siennes. Pour les fins d'interprétation du présent règlement, l'expression « administrateur public » renvoie aux personnes et administrateurs publics visés à l'article 2 du présent règlement et le mot « code » renvoie au Code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Chapitre II
Principes généraux d'éthique

5. L'administrateur public de BAnQ est nommé ou désigné pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de BAnQ et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

6. La contribution de l'administrateur public de BAnQ doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, impartialité, intégrité, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

7. L'administrateur public de BAnQ est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes et règles d'équité et d'éthique prévus à la loi et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté par le décret 824-98 du 17 juin 1998, ainsi que ceux établis dans le présent code.

   En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

   L'administrateur public de BAnQ doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent pas nuire à l'exercice de ses fonctions.

   L'administrateur public de BAnQ qui, à la demande d'un autre organisme ou d'une autre entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur public dans cet organisme ou cette entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

8. L'administrateur public de BAnQ est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

9. Le président du conseil d'administration de BAnQ doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

10. L'administrateur public de BAnQ doit éviter de se situer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations liées à ses fonctions.

    Il doit dénoncer à BAnQ tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une association, une entreprise ou un organisme susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

    Sous réserve de l'article 8 du présent code, l'administrateur public de BAnQ nommé ou désigné dans un autre organisme ou une entreprise doit aussi faire cette dénonciation à BAnQ.

11. Un administrateur public de BAnQ à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme mettant en conflit son intérêt personnel et celui de BAnQ. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

    Tout autre administrateur public de BAnQ qui a un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme doit, sous peine de révocation, dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration.

    Cet administrateur doit, le cas échéant et sous réserve de l'article 36 du présent code, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'association, l'entreprise ou l'organisme dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

    Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de BAnQ de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de BAnQ par lesquelles il serait aussi visé.

12. L'administrateur public de BAnQ ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens et il ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

13. L'administrateur public de BAnQ ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

    Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public de BAnQ représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

14. Un administrateur public de BAnQ à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le désigne ou le nomme à d'autres fonctions.

    Un administrateur public à temps plein autre que le président du conseil d'administration peut toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

    Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.

15. L'administrateur public de BAnQ ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à l'État.

16. L'administrateur public de BAnQ ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

17. L'administrateur public de BAnQ doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par une offre d'emploi.

18. L'administrateur public de BAnQ qui a cessé d'exercer des fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de BAnQ.

19. L'administrateur public de BAnQ qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque de conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant BAnQ.

    Il est interdit à l'administrateur public de BAnQ, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

    L'administrateur public visé au deuxième alinéa ne peut traiter, dans les circonstances prévues à cet alinéa, avec un administrateur public de BAnQ dans l'année où il a quitté ses fonctions.

20. Le président du conseil d'administration de BAnQ doit s'assurer du respect et de l'exécution des principes et règles du présent code par les administrateurs publics de BAnQ.

Chapitre III
Activités politiques

21. Le présent chapitre du code ne s'applique pas à un membre d'un comité rattaché au conseil d'administration de BAnQ qui n'est ni membre du conseil d'administration ni un employé de BAnQ.

22. L'administrateur public de BAnQ à temps plein qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Tout autre administrateur public de BAnQ qui a une telle intention doit en informer le président du conseil d'administration.

23. Le président du conseil d'administration de BAnQ qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

24. L'administrateur public de BAnQ autre que le président qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

25. L'administrateur public de BAnQ autre que le président qui veut se porter candidat à une charge publique élective non visée à l'article 24 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

26. L'administrateur public de BAnQ qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 24 ou 25 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

27. L'administrateur public de BAnQ autre que le président dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public de BAnQ.

Chapitre IV
Rémunération

28. L'administrateur public de BAnQ n'a droit, dans l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération permise reliée à ces fonctions. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires et des avantages établis par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation des actions ou sur la participation au capital-actions d'une entreprise, notamment.

29. L'administrateur public de BAnQ révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir ni allocation ni indemnité de départ.

30. L'administrateur public de BAnQ qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

    Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

31. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public de BAnQ pendant la période correspondant à cette allocation ou à cette indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public de BAnQ est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser que l'allocation ou l'indemnité jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

32. L'administrateur public à temps plein de BAnQ qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public de BAnQ n'est pas visé par les articles 30 à 32.

34. La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 30 et 31 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de paiement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

Pour l'application des articles 30 à 32 du présent code, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Chapitre V
Normes et règles particulières d'éthique

35. En outre de la situation de conflit d'intérêts direct ou indirect qu'il doit éviter et dénoncer, l'administrateur public de BAnQ doit également éviter de se placer dans une situation de conflit apparent ou potentiel de nature à entraver la poursuite de la mission de BAnQ.

36. L'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparente ou potentielle n'entraîne pas en soi l'impossibilité ou l'incapacité pour un administrateur public de BAnQ d'agir dans la mesure où l'impartialité, l'intégrité et la transparence de BAnQ sont sauvegardées et que l'administrateur visé n'exerce pas sa fonction à temps plein au sein de BAnQ.

37. Le fait pour la directrice de la Bibliothèque de la Ville de Montréal et une personne désignée par la Ville de Montréal au conseil d'administration de BAnQ qui ne siège pas au conseil municipal ou au comité exécutif de la Ville de participer à une délibération de BAnQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et ses bibliothèques ne constitue pas un conflit d'intérêts au sens du présent code.

Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre BAnQ et la Ville, la personne désignée par la Ville doit se retirer.

38. L'administrateur public de BAnQ autre que le président du conseil d'administration appelé ou invité à représenter officiellement BAnQ en informe le président du conseil d'administration et il doit au préalable obtenir l'autorisation expresse de celui-ci.

De plus, l'administrateur concerné ne peut aucunement engager BAnQ à moins d'y être expressément autorisé par le président.

Tout engagement ou toute représentation au nom de BAnQ doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de BAnQ.

39. L'administrateur public de BAnQ adopte, dans ses relations avec les personnes morales ou physiques ou les corporations ou sociétés faisant affaire avec BAnQ une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse et à éviter tout abus.

Chapitre VI
Mise en œuvre du code d'éthique

40. La secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence de BAnQ s'assure que tout administrateur public de BAnQ en fonction, ainsi que tout nouvel administrateur nommé ou désigné, reçoive un exemplaire du présent code et de ses mises à jour.

41. Tout administrateur public de BAnQ en fonction lors de l'entrée en vigueur du présent code doit produire, dans les trente jours de cette entrée en vigueur, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts ou des responsabilités qu'il occupe dans un organisme, une association ou une entreprise en relation avec BAnQ, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ.

42. Tout administrateur public de BAnQ nommé ou désigné après l'entrée en vigueur du présent code est tenu à la même obligation dans les trente jours de sa nomination ou de sa désignation.

43. Tout administrateur public de BAnQ doit de plus déposer une mise à jour de sa déclaration dès que survient un changement.

44. La déclaration annuelle d'intérêts, ainsi que ses mises à jour, doivent être déposées auprès de la secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence de BAnQ.

45. Le dépôt de toute déclaration est consigné au procès-verbal de l'une des réunions du conseil d'administration de BAnQ.

46. Le modèle de formulaire de déclaration d'intérêts en usage au sein de BAnQ est celui reproduit en annexe au présent code ou tout autre formulaire de remplacement élaboré par la secrétaire générale et approuvé par le président du conseil d'administration de BAnQ.

47. L'administrateur public de BAnQ qui estime se trouver dans une situation qui soulève quelque difficulté au regard d'une disposition du présent code peut notamment prendre avis auprès de la secrétaire générale ou de la directrice des affaires juridiques de BAnQ quant à cette situation.

48. La secrétaire générale de BAnQ doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, du comité exécutif ou de l'un des comités rattachés au conseil d'administration de BAnQ de toute dénonciation de conflit d'intérêts d'un administrateur public de BAnQ, du retrait d'un administrateur lors ou en cours de réunion ou du fait que ce dernier n'a pas pris part à une délibération ou à une prise de décision.

49. Le président du conseil d'administration de BAnQ peut inviter annuellement le conseil d'administration à procéder, selon les besoins et les circonstances, à une révision ou à une mise à jour du présent code.

Chapitre VII
Conservation et accès des déclarations de conflits d'intérêts

50. La secrétaire générale de BAnQ garde et maintient à jour le registre des déclarations de conflits d'intérêts des administrateurs publics de BAnQ, ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un administrateur public de BAnQ au regard du présent code.

51. Les déclarations de conflits d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 50 du présent code sont des documents confidentiels.

52. Ces documents et le registre ne peuvent être consultés auprès de la secrétaire générale de BAnQ que par les membres du conseil d'administration de BAnQ, et ce, sur demande écrite au préalable.

Chapitre VIII
Processus disciplinaire

53. L'autorité compétente pour agir aux fins du processus disciplinaire est le secrétaire général associé du Conseil exécutif responsable des emplois supérieurs lorsque c'est le président du conseil d'administration de BAnQ ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

    Le président du conseil d'administration de BAnQ est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public de BAnQ.

54. L'administrateur public de BAnQ à qui l'on reproche un manquement à l'éthique peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise de décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

55. L'autorité compétente fait part par écrit à l'administrateur public de BAnQ du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

    Elle informe de plus cet administrateur qu'il peut, dans les sept jours suivant la réception de l'écrit, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

56. Sur conclusion que l'administrateur public de BAnQ a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

    Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé en vertu de l'article 53, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif.

    En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, elle ne peut être imposée que par le secrétaire général du Conseil exécutif.

    Dans ce dernier cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

57. Sous réserve de l'article 12 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., chapitre B-1.2), la sanction qui peut être imposée à l'administrateur public de BAnQ est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

58. Toute sanction imposée à un administrateur public de BAnQ, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

Chapitre IX
Entrée en vigueur

59. Le présent code entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de BAnQ.

Adopté le 31 janvier 2006.

Plus grande institution culturelle du Québec par sa fréquentation et la diversité de ses missions, pilier essentiel de la société du savoir, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a pour mandat d'offrir un accès démocratique à la culture et à la connaissance. Elle rassemble, conserve et diffuse le patrimoine documentaire québécois ou relatif au Québec. Elle offre aussi les services d'une bibliothèque publique d'envergure. BAnQ déploie ses activités dans 12 édifices ouverts à tous : la Grande Bibliothèque, BAnQ Vieux-Montréal et BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal, BAnQ Gaspé, BAnQ Gatineau, BAnQ Québec, BAnQ Rimouski, BAnQ Rouyn-Noranda, BAnQ Saguenay, BAnQ Sept-Îles, BAnQ Sherbrooke et BAnQ Trois-Rivières. En janvier 2016, BAnQ recevait du ministère de la Culture et des Communications du Québec et de la Ville de Montréal le mandat de faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice, située à Montréal.

banq.qc.ca

Vous trouverez à **banq.qc.ca** une version électronique de ce rapport annuel de gestion.

Ce document a été réalisé par la Direction des communications, des relations publiques et de la visibilité numérique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Infographie : Isabelle Toussaint Design graphique

Photographies : **Page couverture et pages 7 et 8 :** Michel Legendre.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISSN 2291-9163 (imprimé)
ISSN 2291-9171 (en ligne)

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres recyclées postindustrielles, certifié Choix environnemental ainsi que FSC Mixte à partir d'énergie biogaz.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Région de Montréal : 514 873-1100
Sans frais (au Québec) : 1 800 363-9028

MONTRÉAL

Grande Bibliothèque
475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4
514 873-1100

BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie
2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1
514 873-1100

BAnQ Vieux-Montréal
535, avenue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3
514 873-1100

QUÉBEC

BAnQ Québec
Pavillon Louis-Jacques-Casault
Campus de l'Université Laval
1055, avenue du Séminaire
Québec (Québec) G1V 4N1
418 643-8904

EN RÉGION

BAnQ Gaspé
80, boulevard de Gaspé
Gaspé (Québec) G4X 1A9
1 800 363-9028, poste 6573

BAnQ Gatineau
855, boulevard de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 8H9
819 568-8798

BAnQ Rimouski
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
418 727-3500

BAnQ Rouyn-Noranda
27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3
819 763-3484

BAnQ Saguenay
930, rue Jacques-Cartier Est,
bureau C-103
Saguenay (Québec) G7H 7K9
418 698-3516

BAnQ Sept-Îles
700, boulevard Laure, bureau 190
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
418 964-8434

BAnQ Sherbrooke
225, rue Frontenac, bureau 401
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1
819 820-3010

BAnQ Trois-Rivières
225, rue des Forges, bureau 208
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
819 371-6015

banq.qc.ca

Bibliothèque et Archives nationales
Québec